

---

---

Syndicat Mixte du bassin des SORGUES

---

---

**CONTRAT DE RIVIERE  
SORGUES**

**Dossier définitif**

*Volume 2*

*Tableaux de financement*

*Inventaire des actions*

## SOMMAIRE

<b>TABLEAUX DE FINANCEMENT PREVISIONNELS</b>	<b>3</b>
• <b>SYNTHESE DES MONTANTS PAR VOLET ET PROGRAMMATION ANNUELLE</b>	<b>4</b>
• <b>SYNTHESE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES</b>	<b>7</b>
• <b>TABLEAUX DE FINANCEMENT PAR ACTION</b>	<b>14</b>
○ <b>Tableaux 5 et 6 : Canal de Vaucluse</b>	
○ <b>Tableau 7 : totalité du Contrat de Rivière 2003-2007</b>	
○ <b>Tableaux 8 à 12 : financement annuel</b>	
<b>ACTIONS DU VOLET A =      <b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b></b>	<b>23</b>
• <b>SYNTHESE DES OPERATIONS PAR MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>24</b>
• <b>FICHES ACTIONS DU VOLET A</b>	<b>26</b>
<b>ACTIONS DU VOLET B =      <b>GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU</b></b>	<b>57</b>
• <b>SYNTHESE DES OPERATIONS PAR MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>58</b>
• <b>FICHES ACTIONS DU VOLET B</b>	<b>61</b>
<b>ACTIONS DU VOLET C =      <b>COORDINATION, COMMUNICATION ET SUIVI DU SAGE ET DU CONTRAT DE RIVIERE</b></b>	<b>109</b>
• <b>SYNTHESE DES OPERATIONS PAR MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>110</b>
• <b>FICHES ACTIONS DU VOLET C</b>	<b>111</b>

# TABLEAUX DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

# Synthèse des montants par volet et programmations annuelles

Tableau 1 – REPARTITION DES MONTANTS PAR VOLET

<b>VOLET A – Amélioration de la qualité des eaux</b>	
<b>Total Volet A1</b> Poursuivre l'assainissement des collectivités locales	<b>2 295 815 €</b>
<b>Total Volet A2</b> Résoudre les problèmes liés aux rejets industriels et divers	<b>1 932 850 €</b>
<b>Total Volet A3</b> Mieux connaître et suivre de la qualité des eaux	<b>107 500 €</b>
<b>MONTANT TOTAL VOLET A (Euros Hors Taxes)</b>	<b>4 336 165 €</b>

<b>VOLET B – Gestion du milieu, restauration et mise en valeur des cours d'eau</b>	
<b>Total Volet B1</b> Gérer la ressource en eau	<b>63 100 €</b>
<b>Total Volet B.2</b> Gérer les inondations	<b>13 665 900 €</b>
<b>Total Volet B3</b> Restaurer et gérer le milieu naturel	<b>2 090 530 €</b>
<b>Total Volet B4</b> Mettre en valeur les cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	<b>124 720 €</b>
<b>MONTANT TOTAL VOLET B (Euros Hors Taxes)</b>	<b>15 944 250 €</b>

<b>VOLET C – Communication, animation et suivi du Contrat de Rivière</b>	
<b>Total Volet C1</b> Fonctionnement structure de gestion, animation et concertation	<b>693 000 €</b>
<b>Total Volet C2</b> Information, communication et sensibilisation du Contrat de rivière	<b>165 100 €</b>
<b>Total Volet C3</b> Suivi et bilans du Contrat de Rivière	<b>52 980 €</b>
<b>MONTANT TOTAL VOLET C (Euros Hors Taxes)</b>	<b>911 080 €</b>

<b>MONTANT TOTAL CONTRAT DE RIVIERE (Euros Hors Taxes)</b>	<b>21 191 500 €*</b>
--	----------------------

\* montant arrondi

Tableau 2 – REPARTITION ANNUELLE DES MONTANTS PAR VOLET  
(montants en Euros Hors Taxes)

<b>VOLET A – Amélioration de la qualité des eaux</b>					
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>Total Volet A1</b>	361 070 €	1 576 750 €	231 450 €	126 550 €	0 €
<b>Total Volet A2</b>	426 570 €	376 570 €	376 570 €	376 570 €	376 570 €
<b>Total Volet A3</b>	21 500 €	21 500 €	21 500 €	21 500 €	21 500 €
<b>TOTAL VOLET A</b>	<b>809 140 €</b>	<b>1 974 820 €</b>	<b>629 520 €</b>	<b>524 620 €</b>	<b>398 070 €</b>

<b>VOLET B –</b>					
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>Total Volet B1</b>	38 100 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total Volet B2</b>	1 833 000 €	2 893 370 €	3 139 170 €	3 093 670 €	2 706 700 €
<b>Total Volet B3</b>	316 240 €	557 530 €	418 130 €	370 330 €	428 300 €
<b>Total Volet B4</b>	15 240 €	60 940 €	41 540 €	0 €	0 €
<b>TOTAL VOLET B</b>	<b>2 202 580 €</b>	<b>3 536 840 €</b>	<b>3 598 840 €</b>	<b>3 464 000 €</b>	<b>3 135 000 €</b>

<b>VOLET C – Communication, animation et suivi du Contrat de Rivière</b>					
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>Total Volet C1</b>	132 600 €	135 600 €	138 600 €	141 600 €	144 600 €
<b>Total Volet C2</b>	42 200 €	27 300 €	51 200 €	13 200 €	36 200 €
<b>Total Volet C3</b>	15 200 €	7 620 €	7 620 €	7 620 €	15 000 €
<b>TOTAL VOLET C</b>	<b>190 000 €</b>	<b>170 520 €</b>	<b>197 420 €</b>	<b>162 420 €</b>	<b>195 800 €</b>

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>TOTAL CONTRAT DE RIVIERE</b>	<b>3 201 720 €</b>	<b>5 682 180 €</b>	<b>4 425 780 €</b>	<b>4 151 040 €</b>	<b>3 728 870 €</b>

# Synthèse des participations financières

- Par volet et sous-volet, pour la totalité du Contrat de Rivière (2003-2007-  
tableau 3)
- Par volet et sous-volet, par année (tableaux 4 à 8)

Tableau 3 -



Tableau 4 -

Tableau 5

Tableau 6

Tableau 7

Tableau 8

# Tableaux de financement et participations financières

**Les tableaux pages suivantes donnent :**

- **Le financement, la programmation et la maîtrise d'ouvrage des interventions sur le canal de Vaucluse (tableaux 9 et 10)**
- **Le financement de chacune des actions par sous volet et par volet pour la globalité du Contrat de Rivière (2003-2007– tableau 11)**
- **Le financement de chacune des actions par sous volet et par volet par année (tableaux 12 à 16)**

## Tableau 9

## Tableau 10



## Tableau 11

## Tableau 12

## Tableau 13

## Tableau 14

## Tableau 15

**Tableau 16**

## VOLET A

Amélioration de la qualité des eaux

## Synthèse des actions du volet A par maîtres d'ouvrage

Thème et code actions	Intitulé action	Année(s) d'engagement des opérations	Montant en Euros Hors Taxes	Maîtres d'ouvrage
A.1. Poursuivre l'assainissement collectif des communes				
<i>Schémas Directeurs d'Assainissement à réaliser</i>				
A.1.1	Saint-Saturnin-lès-Avignon	2003	23 000 €	COGA
A.1.2	Châteauneuf-de-Gadagne	2003	23 000 €	Châteauneuf
A.1.3	Vedène	2003	76 000 €	COGA
<i>Travaux d'assainissement</i>				
A.1.4	Travaux d'assainissement Althen-des-Paluds	2004-2006	82 350 €	Synd. Eaux Rhône-Ventoux
A.1.5	Travaux d'assainissement Entraigues	2003-2005	724 000 €	Synd. Eaux Rhône-Ventoux et SITTEU
A.1.6	Travaux d'assainissement Jonquerettes	2003-2006	122 170 €	Jonquerettes
A.1.7	Travaux d'assainissement Lagnes	2003-2004	410 180 €	Lagnes
A.1.8	Travaux d'assainissement Saumane	2003-2006	68 600 €	Saumane
A.1.9	Travaux d'assainissement le Thor <b>(financé 2002)</b>	2003	1 724 000 € <b>(pm)</b>	Le Thor
A.1.10	Travaux d'assainissement Velleron	2003-2005	766 515 €	Velleron
<i>Schémas Directeurs d'Assainissement en cours ( travaux à inclure au contrat de rivière ultérieurement)</i>				
<b>pm</b>	Isle-sur la Sorgue	à définir suite SDA	à définir suite SDA	SMAE
<b>pm</b>	Fontaine de Vaucluse	à définir suite SDA	à définir suite SDA	Fontaine-de-Vaucluse

Sous Total Volet A1	2 295 815 €
---------------------	-------------



## VOLET A

A.2. Réduire les rejets directs et gérer l'assainissement autonome				
A.2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recensement des IAA non conformes ayant un impact sur la ressource :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isle-sur-la-Sorgue</li> <li>• Fontaine-de-Vaucluse</li> </ul> </li> <li>■ Réhabilitation des IAA non conformes ayant un impact sur la ressource</li> </ul>	2003		
			40 000 €	Isle-sur-la-Sorgue
			10 000 €	Fontaine-de-Vaucluse
		2003-2007	1 860 000 €	Propriétaires
A.2.2	Mise en place d'un groupe de travail "assainissement" - concertation groupe/comité de rivière	2003-2007	22 850 €	Syndicat Mixte
Sous Total Volet A2			1 932 850 €	

A3. Connaissance et suivi de la qualité des eaux				
A3.1	Campagnes annuelles de suivi qualité des eaux	2003-2007	107 500 €	Syndicat Mixte
Sous Total Volet A3			107 500 €	

MONTANT TOTAL VOLET A (Euros Hors Taxes)	4 336 165 €
--	-------------

Volet A1.

## L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES

Nota : les taux d'aide mentionnés pour les travaux d'assainissement (fiches A1.4 à A1.10) sont des taux minimum moyens

VOLET A	AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX	
Thème	A1	POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES
Opération	<b>A1.1-A1.3</b>	<b>Schémas directeurs d'assainissement</b>
Objectif	<b>Zonage de l'assainissement collectif et individuel</b> <b>Optimiser les réseaux de collecte</b> <b>Eliminer ou améliorer les rejets ayant un impact sur la qualité des eaux des Sorgues</b>	
Commune (s) :	<b>CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE, SAINT SATURNIN-LES-AVIGNON ET VEDENE</b>	Date de réalisation : <b>2003</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Le décret du 3 juin 1994 rend obligatoire la réalisation des zonages d'assainissement distinguant les zones d'assainissement autonome des zones relevant de l'assainissement collectif. Ce zonage doit être annexé au Plan d'Occupation des Sols.</p> <p>Sur le bassin des Sorgues, cette démarche n'a pas été engagée sur l'ensemble des communes.</p> <p>Il est à noter que ne sont pris en compte que les communes dont les effluents sont rejetés dans les Sorgues, ainsi que les communes dont les réseaux de collecte concernent les Sorgues. Sont par conséquent exclus les communes de Bédarrides, Caumont, Sorgues et le Pontet en totalité ; Vedène et Saint Saturnin, acheminant leurs eaux usées vers la station commune du SITTEU n'étant que concernées par leurs réseaux.</p> <p>Les schémas directeurs d'assainissement non réalisés à ce jour concernent les communes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vedène ;</li> <li>- Saint Saturnin-lès-Avignon ;</li> <li>- Châteauneuf-de-Gadagne.</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>	<p>Réalisation des schémas directeurs d'assainissement des communes de Châteauneuf-de-Gadagne, Saint-Saturnin-lès-Avignon et Vedène.</p> <p>Devront, entre autre, être pris en compte :</p> <p>A Vedène, les rejets directs des quartiers de la Groseillère et de Magali dans la mayre de la Groseillère ;</p> <p>A Saint-Saturnin, les habitations non raccordées à proximité des Sorgues et les branchements des eaux usées sur le réseau pluvial ;</p> <p>A Châteauneuf-de-Gadagne, les habitations et quartiers non raccordés au réseau communal et les effluents de la cave viticole.</p>

<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRES D'OUVRAGES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communauté du Grand Avignon (COGA) pour Vedène et Saint Saturnin</li> <li>■ Châteauneuf-de-Gadagne</li> </ul>

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PREVUS : MONTANTS, ECHEANCIER ET PLANS DE FINANCEMENTS****COUT ESTIMATIF (Euros Hors Taxes)**

■ SDA Vedène	2003	<b>76 000 €</b>
■ SDA Saint-Saturnin	2003	<b>23 000 €</b>
■ SDA Châteauneuf-de-Gadagne	2003	<b>23 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>122 000 €</b>

Les chiffrages donnés ci-dessus sont indicatifs et basés sur un cahier des charges couramment rencontré dans le secteur. Cependant, d'une commune à l'autre, certains éléments pourront varier (densité de sondages, ampleur de l'enquête, visite caméra des réseaux...) et modifier en conséquence le montant d'étude.

**PLAN DE FINANCEMENT**

			Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
SDA Vedène	76 000 €	2003	50 %	20 %	0 %	0 %	30 %
SDA Saint-Saturnin	23 000 €	2003	50 %	20 %	10 %	0 %	20 %
SDA Châteauneuf-de-Gadagne	23 000 €	2003	50 %	20%	10 %	0 %	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>122 000 €</b>						

**PHASAGE PREVISIONNEL**

	2003	2004	2005	2006	2007
SDA communes trois	<b>122 000 €</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>122 000 €</b>				

<b>VOLET A</b>	<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>
----------------	--

<b>Thème</b>	<b>A1</b>	POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES
<b>Opération</b>	<b>A1.4</b>	<b>Travaux d'assainissement de la commune d'Althen-des-Paluds</b>
<b>Objectif</b>		
Commune (s) :		<b>ALTHEN-DES-PALUDS</b>
		Date de réalisation : <b>2004-2006</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>La commune d'Althen-des-Paluds (2 000 habitants) est équipée d'une station d'épuration récente (1994) de 2100 EH qui fonctionne à 40% de sa capacité nominale. 800 EH y sont raccordés ; elle peut accueillir 450 logements dans le futur.</p> <p>Seule la zone urbaine est collectée. Le réseau présente peu d'eau parasite (&lt;10%).</p> <p>En conséquence, les travaux d'assainissement prévus par le schéma directeur (juin 2000) ne concernent que l'extension future des réseaux de collecte aux zones urbaines et de laisser les zones NB en non collectif. 3 zones d'urbanisation future sont concernées : zones 1NA, 2NA (zone d'activité) et 3NA à l'est et au sud est de la commune.</p> <p>L'extension du collecteur (350 ml) vers ces zones n'est pas programmée et se fera à l'avancement des projets d'urbanisme. Les équipements seront financés par les aménageurs.</p> <p>Dans cette configuration, le schéma directeur d'assainissement signale que 60 dispositifs d'assainissement autonome à fort risque de contamination de la nappe doivent être réhabilités.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>Les travaux prévus dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Extension du réseau de collecte en zone NA (au fur et à mesure des projets).</li> </ul> <p>La mise en place de l'autosurveillance est en cours.</p>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Syndicat Intercommunal Rhône-Ventoux</li> </ul>

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PREVUS : MONTANTS, ECHEANCIER ET PLANS DE FINANCEMENTS**

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ <b>Extension du réseau de collecte –350 ml</b>	2004-2006 (selon avancement projets d'urbanisme)	<b>82 350 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>82 350 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

■ **Extension du réseau de collecte – 350 ml**

Ce réseau desservira les zones NA est et sud est de la commune. Il sera mis en place au fur et à mesure des projet d'urbanisme

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Extension du réseau de collecte – 350 ml	82 350 €	2004- 2006	0%	0 %	30%*	0%	75 %
<b>TOTAL</b>	<b>82 350 €</b>						

\* taux de subvention accordée avec un écrêtement à 4 600 € le branchement

**SYNTHESE DES TRAVAUX PREVUS (PHASAGE PREVISIONNEL)**

	2003	2004	2005	2006	2007
Extension réseau		<b>27 450 €</b>	<b>27 450 €</b>	<b>27 450 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>27 450 €</b>	<b>27 450 €</b>	<b>27 450 €</b>	

VOLET A	AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX
---------	-------------------------------------

Thème	A1 POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES	
Opération	<b>A1.5 Travaux d'assainissement de la commune d'Entraigues</b>	
Objectif		
Commune (s) :	<b>ENTRAIGUES</b>	Date de réalisation : <b>2003/2004</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Les eaux usées de la commune d'Entraigues (6 600 habitants) sont traitées par 2 stations d'épuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une station communale de 2000 EH à laquelle sont raccordés environ 2200 EH (46% des effluents). Le rejet s'effectue dans la Sorgue en aval de l'agglomération ;</li> <li>- une station d'épuration commune au SITTEU située à Sorgues (rejet Ouvèze) vers laquelle les eaux usées d'environ 2600 EH sont transférées.</li> </ul> <p>Ces deux unités de traitement sont saturées, notamment la station d'épuration communale dont les rejets représentent une source avérée de dégradation des eaux de la Sorgue. L'extension de la station d'épuration du SITTEU est prévue (2003-2004).</p> <p>Des rejets directs ont été observés en zones urbaines. Par ailleurs, d'importants volumes d'eaux parasites pluviales ont été décelés dans le réseau de collecte communal.</p> <p>Par ailleurs, les hameaux de Valobre et de Malgouvert, ainsi que les quartiers des Hautures et de Montillard, en marge de l'agglomération, ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement communal. Le premier en particulier, caractérisé par des rejets directs à la Sorgue ou des systèmes d'assainissement individuels défectueux, est une source notable d'altération des eaux du cours d'eau, notamment sur le plan bactériologique (230 EH environ).</p> <p>Sur la base du diagnostic issu du schéma directeur d'assainissement, les améliorations suivantes sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réhabilitation des réseaux et amélioration du taux de collecte en zone urbaine ;</li> <li>- extension des réseaux en zone urbaine afin de supprimer les rejets directs ;</li> <li>- suppression de la station d'épuration communale et raccordement au réseau du SITTEU ;</li> <li>- suppression des rejets directs des hameaux de Valobre et de Malgouvert ;</li> <li>- création d'un réseau collectif dans le secteur des Hautures et Montillard (encore à étudier), classé en 4Nai4 et 4Na au POS.</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>Compte tenu des importants investissements nécessaires à la réalisation des travaux prévus, les priorités suivantes ont été arrêtées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réhabilitation du réseau collectif et amélioration du taux de collecte (mise</li> </ul>

	<p>en conformité des branchements). Une partie de ces travaux est engagée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suppression de la station d'épuration communale et transfert vers la station d'épuration du SITTEU (2200 EH) ;</li> <li>- extension des réseaux en zone urbaine ;</li> </ul> <p>Le hameau de Valobre-Malgouvert a été classé en zone d'assainissement à moyen terme ; les quartiers de Montillard et des Hautures ont été classés en zone d'assainissement collectif différé.</p> <p>Leur raccordement n'est pas envisagé à échéance du contrat de rivière.</p>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	L'extension des réseaux d'assainissement à l'ensemble de la zone urbaine et le transfert des eaux brutes non traitées vers la station d'épuration du SITTEU sont conditionnés par l'extension de cette dernière (prévue 2003-2004).
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Intercommunal Rhône-Ventoux et SITTEU

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PREVUS : MONTANTS, ECHEANCIER ET PLANS DE FINANCEMENTS**

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Réhabilitation réseau, amélioration branchements et réhabilitation des postes de refoulement	1 <sup>ère</sup> tranche réalisée	<b>pm</b>
■ Extension des réseaux Peyssonières	en cours	<b>pm</b>
■ Suppression de la station d'épuration et transfert des effluents	2004	<b>534 000 €</b>
■ Extensions en zone U	2003/2004	<b>190 000 €</b>
■ Raccordement du hameau de Valobre-Malgouvert	2010	<b>pm (305 000 €)</b>
■ raccordement des Hautures et de Montillard.	indéfini	<b>pm (2 000 000 €)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>724 000 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

**■ Suppression de la station d'épuration communale et transfert vers la station d'épuration du SITTEU**

Il s'agit de la destruction de la station d'épuration existante, de la création d'un réseau de transfert pour raccordement au réseau du SITTEU et la mise en place d'un poste de refoulement avec autosurveillance.

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Suppression STEP et transfert	534 000 €	2004	29%*	20 %	15 %	0%	36 %
<b>TOTAL</b>	<b>534 000 €</b>						

\* subvention éventuellement plafonnée dans le cadre du Contrat Départemental d'Assainissement des communes rurales



■ **Extension des réseaux en zone urbaine**

Les extensions de réseau en zone U concernent prioritairement le quartier de la Peysonnière (en cours), puis :

- Tranche 1 : RD 38, Impasse Bizet, Berlioz et Rameaux, Allée de la Lône et de la Martre
- Tranche 2 : allée des Violettes

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Tranche 1	127 500 €	2003	0%	0%	30%*	0%	70%
Tranche 2	62 500 €	2004	0%	0%	30%*	0%	70%
<b>TOTAL</b>	<b>190 000 €</b>						

\* taux de subvention accordée avec un écrêtement à 4 600 € le branchement

**SYNTHESE DES TRAVAUX PREVUS**

	2003	2004	2005	2006	2007
■ Suppression station d'épuration et transfert des effluents		<b>534 000 €</b>			
■ Autres extensions zone U en	<b>127 500 €</b>	<b>62 500 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>127 500 €</b>	<b>596 500 €</b>			

<b>VOLET A</b>	<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>
----------------	--

<b>Thème</b>	<b>A1 POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES</b>	
<b>Opération</b>	<b>A1.6 Travaux d'assainissement de la commune de Jonquerettes</b>	
<b>Objectif</b>		
<b>Commune :</b>	<b>JONQUERETTES</b>	<b>Date de réalisation : 2003/2004</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Les effluents de la commune de Jonquerettes (1236 habitants) sont traités par une station d'épuration récente (1998) de 2000 EH dont le rejet s'effectue dans le canal du Moulin de Gadagne. Aucune altération significative de la qualité des eaux du milieu récepteur n'est avérée. Cette unité de traitement peut accueillir une charge supplémentaire de 850 EH sans travaux, soit au delà des perspectives d'augmentation de la population à l'horizon 2020.</p> <p>De même, le réseau de collecte séparatif a été amélioré récemment. Il présente peu de dysfonctionnements notables.</p> <p>Suite au schéma directeur d'assainissement (2000) il a été décidé que toutes les zones urbanisables sont raccordables et devront être raccordées au réseau communal. Le raccordement des zones NA sera à la charge des aménageurs ; seuls quelques raccordements d'habitations en zone NB et en zone U sont prévus dans un délais de 2 ans suite à l'extension du réseau communal (impasse des Frênes, chemin des Contrebandiers, chemin de la Vierge et route de Caumont).</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>Les travaux prévus par le schéma directeur d'assainissement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation du réseau</li> <li>- Elimination des eaux claires parasites permanentes et pluviales</li> <li>- Autosurveillance à la station d'épuration</li> <li>- Extension du réseau communal – 400 ml</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Commune

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PREVUS : MONTANTS, ECHEANCIER ET PLANS DE FINANCEMENTS**

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Réhabilitation du réseau	2003	21 360 €
■ Elimination des eaux claires parasites	2004-2005	12 210 €
■ Extension du réseau	2006	68 600 €
■ Autosurveillance	2003	20 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>122 170 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

■ **Réhabilitation réseau**

Il s'agit de réfection de regards (étanchéification, élimination de racines...) et de la réhabilitation ponctuelle de canalisation (3 tronçons)

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
	21 360 €	2003	29%*	0%	25%	0%	46%
<b>TOTAL</b>	<b>21 360 €</b>						

\* subvention éventuellement plafonnée dans le cadre du Contrat Départemental d'Assainissement des communes rurales

■ **Elimination des eaux claires parasites**

Les travaux d'élimination des eaux claires parasites permanentes consistent la déconnexion de l'ancien collecteur existant de la zone des Pétinières du réseau existant.

L'élimination des eaux claires parasites pluviales se fera par déconnexion de quelques gouttières et par étanchéification de boîtes de branchement.

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Elimination eaux claires parasites permanentes	760 €	2004	29%*	0%	25%	0%	46%
Elimination eaux claires parasites pluviales	11 450 €	2005	29%*	0%	25%	0%	46%
<b>TOTAL</b>	<b>12 210 €</b>						

\* subvention éventuellement plafonnée dans le cadre du Contrat Départemental d'Assainissement des communes rurales

**■ Extension des réseaux**

Il s'agit principalement de l'extension du réseau de collecte pour le raccordement des habitations d'une zone NB située à l'extrémité est du territoire communal (à proximité du réseau des Sorgues).

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Extension réseau en zone NB (400 ml)	68 600 €	2006	0%	0%	30%*	0%	70%
<b>TOTAL</b>	<b>68 600 €</b>						

\* taux de subvention accordée avec un écrêtement à 4 600 € le branchement

**■ Autosurveillance station d'épuration**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Dispositif d'autosurveillance	20 000 €	2003	37*%	0%	0%	0%	63%
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>						

\* subvention éventuellement plafonnée dans le cadre du Contrat Départemental d'Assainissement des communes rurales

**SYNTHESE DES TRAVAUX PREVUS**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
■ Réhabilitation réseau	<b>21 360 €</b>				
■ Elimination eaux claires permanentes		<b>760 €</b>			
■ Elimination eaux claires pluviales			<b>11 450 €</b>		
■ Extension réseau				<b>68 600 €</b>	
■ Autosurveillance	<b>20 000 €</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>41 360 €</b>	<b>760 €</b>	<b>11 450 €</b>	<b>68 600 €</b>	

VOLET A	AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX
---------	-------------------------------------

Thème	A1 POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES		
Opération	<b>A1.7 Travaux d'assainissement de la commune de Lagnes</b>		
Objectif			
Commune :	LAGNES	Date de réalisation :	<b>2004</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>La commune de Lagnes (1500 habitants) est équipé d'une station d'épuration de plus de 20 ans saturée qui n'est plus adaptée aux exigences de traitement actuelles (absence de pré-traitement...). 50% de la population communale sont raccordés à cette unité de traitement.</p> <p>Le diagnostic des réseaux réalisé au cours du schéma directeur d'assainissement (2002) révèle peu de dysfonctionnements notables avec une faible sensibilité aux eaux de pluies (quelques mauvais branchements).</p> <p>A la suite de ce diagnostic, le scénario d'assainissement retenu consiste en la création d'une nouvelle station d'épuration à proximité de l'ancienne définitivement abandonné. Aucune extension du réseau d'assainissement n'est prévue.</p> <p>Les scénarios plus ambitieux et complexes de raccordement sur le réseau de l'Isle-sur-la-Sorgue (permettant également la récupération des effluents du hameau et du centre de vacances de Mousquetty) ont été écartés.</p> <p>Par ailleurs, peu de travaux de réhabilitation sont à réaliser sur les réseaux (reprises d'étanchéité de quelques regards).</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>Les travaux prévus par le schéma directeur d'assainissement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une nouvelle unité de traitement 300 mètres en aval de la station actuelle d'une capacité de 1500 EH, avec création d'une conduite de transfert ;</li> <li>- Quelques travaux de réfection des réseaux existants.</li> </ul> <p>Aucune filière de traitement n'a été retenue à ce jour.</p>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Commune

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PREVUS : MONTANTS, ECHEANCIER ET PLANS DE FINANCEMENTS**

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Création d'une nouvelle station d'épuration – 1500 EH	2004	365 880 €
■ Conduite de transfert (300 ml)	2004	34 300 €
■ Réhabilitation réseau	2003	10 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>410 180 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

■ **Réhabilitation réseau**

Il s'agit principalement de réfections de regards (étanchéification...)

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Réhabilitation	10 000 €	2003	29%*	0%	15 %	0 %	56%
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>						

\* subvention éventuellement plafonnée dans le cadre du Contrat Départemental d'Assainissement des communes rurales

■ **Construction d'une nouvelle station d'épuration et réseau de transfert**

La commune envisage la construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 1 500 EH, 300 mètres en aval de la station actuelle.

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Construction de la station d'épuration	365 880 €	2004	37%*	23 %***	10 %	0%	30 %
Conduite de transfert	34 300 €	2004	29%**	0 %	15 %	0%	56 %
<b>TOTAL</b>	<b>400 180 €</b>						

\* subvention éventuellement plafonnée dans le cadre du Contrat Départemental d'Assainissement des communes rurales. Ce financement sera arrêté définitivement en concertation avec le département dans le cadre des priorités d'intervention départementales

\*\* subvention éventuellement plafonnée dans le cadre du Contrat Départemental d'Assainissement des communes rurales

\*\*\* Taux moyen estimé correspondant à un financement de 30 % d'un montant plafonné (+10 % si mise en place d'un procédé de traitement rustique)

## SYNTHESE DES TRAVAUX PREVUS

	2003	2004	2005	2006	2007
■ Réhabilitation réseau	10 000 €				
■ Construction station d'épuration		365 880 €			
■ Réseau de transfert		34 300 €			
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>	<b>400 180 €</b>			

VOLET A	AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX
---------	-------------------------------------

Thème	A1	POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES
Opération	<b>A1.8</b>	<b>Travaux d'assainissement de la commune de Saumane</b>
Objectif		
Commune :	<b>SAUMANE</b>	Date de réalisation : <b>2004-2006</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>La station communale du village de Saumane (300EH) fonctionne à 55% de sa capacité nominale. Elle peut encore accueillir les effluents de 60 logements supplémentaires (environ 165EH). Aucun raccordement de hameaux alentours n'est prévu.</p> <p>Les eaux usées des logements et installations situés en dehors du village sont récupérées et transférées à la station dépuración de l'Isle-sur-la-Sorgue (depuis 1998). Ce projet était initialement lié au développement du golf</p> <p>L'extension du réseau intercommunal se poursuit progressivement. Le schéma directeur d'assainissement (1999) prévoit ainsi le raccordement de plusieurs quartiers périphériques : ZAC de Goult, ZAC du Luc, zone Na de la Cornette, zone Na des Paulettes et zone Ud des Ecoles. Le lotissement du Jonquier, actuellement assaini par une petite station d'épuration (infiltration dans caniveau routier) pourra être raccordé ultérieurement.</p> <p>Les eaux usées des logements du hameau de Galas (30 habitations, environ 100 EH) sont actuellement directement rejetées à la Sorgue. <b>L'élimination de ce point de rejet est prioritaire.</b> Le raccordement du hameau à la station d'épuration de Fontaine est la solution envisagée par le schéma directeur. Toutefois, cette opération et les modalités de réalisation du raccordement ne pourront être précisément définies qu'à l'issue du schéma directeur d'assainissement engagé par la commune de Fontaine de Vaucluse et notamment au regard des possibilités d'accueil des effluents par la station d'épuration.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>Les travaux prévus par le schéma directeur d'assainissement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension du réseau de transfert le long de la D25 (desserte ZAC de Goult, zone NA des Paulettes et zone UD des écoles) : conduite gravitaire (1550ml) et 2 PR (en cours de financement FNDE et Département).</li> <li>- Raccordement du lotissement du Jonquier (200 ml)</li> <li>- Raccordement Galas (200 ml et PR) à la station d'épuration de Fontaine</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Commune



**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PREVUS : MONTANTS, ECHEANCIER ET PLANS DE FINANCEMENTS**

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Extension du réseau de transfert le long de la D25	En cours de financement (travaux 2003)	<b>pm</b>
■ Raccordement Galas (200 ml et PR) à la station d'épuration de Fontaine	2004	<b>38 100 €</b>
■ Raccordement du lotissement du Jonquier	2006	<b>30 500 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>68 600 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

- **pm : extension du réseau de transfert le long de la D25** (en cours de financement, travaux fin 2002 et 2003)

Cette extension de 1550 ml de la conduite de transfert des eaux usées vers la station d'épuration de l'Isle-sur-la-Sorgue permettra le raccordement des quartiers situés à l'est du territoire communal (ZAC du Luc, les écoles et des Paulettes), ainsi que la poursuite des raccordements de la ZAC de Goult. 2 postes de relevage sont nécessaires.

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Prolongement du réseau de transfert – 1550 m	/	2003	Financé 2002				
<b>TOTAL</b>	/						

- **Raccordement du lotissement du Jonquier (200 ml)**

Le raccordement du lotissement des Jonquier au réseau de transfert existant nécessite la mise en place d'une canalisation de 200 ml

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Canalisation 200 ml	30 500 €	2006	0 %	0%	30 %*		70 %
<b>TOTAL</b>	<b>30 500 €</b>						

\* taux de subvention accordée avec un écrêtement à 4 600 € le branchement

■ **Raccordement Galas (200 ml et PR) à la station d'épuration de Fontaine**

Le transfert des eaux usées du hameau de Galas est, pour l'heure, la solution envisagée pour supprimer les rejets directs à la Sorgue. Il sera validé suite au schéma directeur d'assainissement de la commune de Fontaine-de-Vaucluse.

Ce raccordement nécessite la mise en place d'une conduite de transfert traversant la Sorgue au niveau du pont de la route de Lagnes. Un poste de relevage sera nécessaire.

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Conduite de transfert et poste de relevage	38 100 €	2004	29% *	10%	25%	0%	36%
<b>TOTAL</b>	<b>38 100 €</b>						

\* subvention éventuellement plafonnée dans le cadre du Contrat Départemental d'Assainissement des communes rurales

**SYNTHESE DES TRAVAUX PREVUS**

	2003	2004	2005	2006	2007
■ Extension du réseau de transfert le long de la D25 ■ Raccordement du lotissement du Jonquier ■ Raccordement Galas	pm	38 100 €		30 500 €	
<b>TOTAL</b>		<b>38 100 €</b>		<b>30 500 €</b>	

<b>VOLET A</b>	<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>
----------------	--

<b>Thème</b>	<b>A1</b>	POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES	
<b>Opération</b>	<b>A1.9</b>	<b>Travaux d'assainissement de la commune de Le Thor</b>	
<b>Objectif</b>			
Commune :	<b>LE THOR</b>	Date de réalisation :	<b>2002-2003</b>

<b>CONTEXTE</b>	Les travaux d'assainissement sur la commune de le Thor sont financés en 2002. Les travaux seront effectués à compter de 2003.
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>Les travaux d'assainissement prévus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 8 000 EH ;</li> <li>- Mise en place d'un collecteur de transfert depuis le site de l'ancienne station d'épuration au site de la nouvelle.</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Commune

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PREVUS : MONTANTS, ECHEANCIER ET PLANS DE FINANCEMENTS**

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Construction d'une nouvelle station d'épuration (8 000 EH)	2003	<b>Opérations financées en 2002</b>
■ Collecteur de transfert et poste de refoulement	2003	
<b>TOTAL</b>		<b>p.m = 1 724 000 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

**■ Construction d'une nouvelle station d'épuration**

Cette nouvelle station d'épuration aura une capacité de 8 000 EH. Les rejets seront effectués dans le canal du Moulin de Gadagne.

Filière retenue : boues activées en aération prolongée et déphosphatation mixte

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
	1 463 500 €	2003	Financé en 2002				
<b>TOTAL</b>	<b>1 463 500 €</b>						

**■ Collecteur de transfert et poste de refoulement (opérations financées en 2002)**

- prolongation du réseau gravitaire (430 ml), jusqu'au poste de refoulement ;
- poste de refoulement ;
- panalisation de refoulement.

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Collecteur	92 230 €	2003	Financé en 2002				
Poste refoulement	117 000 €						
Canalisation refoul.	51 000 €						
<b>TOTAL</b>	<b>260 230 €</b>						

<b>VOLET A</b>	<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>
----------------	--

<b>Thème</b>	<b>A1</b>	POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES
<b>Opération</b>	<b>A1.10</b>	<b>Travaux d'assainissement de la commune de Velleron</b>
<b>Objectif</b>		
Commune :	<b>VELLERON</b>	Date de réalisation : <b>2003/2006</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>La commune de Velleron (2900 habitants) dispose d'une station d'épuration récente d'une capacité de 3100 EH avec de bons rendements.</p> <p>La commune dispose par ailleurs d'un important réseau d'assainissement qui collecte la quasi totalité des effluents de la zone agglomérée du village ainsi que quelques quartiers périphériques (la Cade et Cambuisson).</p> <p>Suite au schéma directeur d'assainissement (2001), il est apparu que des travaux de réduction des apports d'eaux claires seront nécessaires et permettront de limiter les surcharges hydrauliques de la station d'épuration. La capacité résiduelle de la station est estimée à 2000 EH suite à l'élimination de ces eaux infiltrant le réseau collectif.</p> <p>D'autre part, les contraintes liées à l'assainissement autonome impliquent des extensions du réseau sur les zones NB de la Fiance-Moulin de Crillon et de la Peyrière, situées en bordure des Sorgues.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>Les travaux prévus par le schéma directeur d'assainissement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elimination des eaux claires parasites permanentes et pluviales</li> <li>- Extension du réseau communal : secteur de la Fiance-Moulin de Crillon et de la Peyrière</li> <li>- Amélioration traitement</li> <li>- Réhabilitation de l'existant : mise à la côte et réhabilitation de regards (réalisé)</li> <li>- Autosurveillance : équipement de 2 postes de relevage à la station d'épuration et à la maison de la pêche (site de l'ancienne STEP) – en cours de financement</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune</li> </ul>

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PREVUS : MONTANTS, ECHEANCIER ET PLANS DE FINANCEMENTS****ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Réhabilitation du réseau	réalisé	pm
■ Autosurveillance postes de relevage	en cours de financement	pm
■ Elimination des eaux claires parasites :		
- permanentes	2003	7 620 €
- pluviales	2003	48 785 €
■ Extension du réseau		
- Secteur de la Fiance et du Moulin de Crillon	2003/2004	513 760 €
- Secteur de la Peyrière	2005/2006	192 550 €
■ Amélioration traitement station d'épuration	2003	3 800 €
<b>TOTAL</b>		<b>766 515 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT****■ Elimination des eaux claires parasites**

Les travaux d'élimination des eaux claires parasites permanentes permettront d'éliminer 50 % des eaux claires. Ils consistent en la déconnexion des surverses des fontaines publiques.

L'élimination des eaux claires parasites pluviales se feront à la suite de l'élimination des eaux claires parasites permanentes. Elle se fera par déconnexion de quelques gouttières et leur connexion au réseau d'eaux pluviales, et par réparation de quelques défauts divers (casses, trous, branchements non étanches...).

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Elimination eaux claires parasites permanentes	7 620 €	2003	29 %*	0 %	15 %	0%	56 %
Elimination eaux claires parasites pluviales	48 785 €	2003	0 %	0 %	15 %	0 %	85 %
<b>TOTAL</b>	<b>56 405 €</b>						

\* subvention éventuellement plafonnée dans le cadre du Contrat Départemental d'Assainissement des communes rurales

■ **Extension des réseaux**

Il s'agit de l'extension du réseau de collecte pour le raccordement du quartier de la Fiance-Moulin de Crillon au réseau communal comprenant :

- 2350 m de réseaux en gravitaire et 100 m de réseau en refoulement
- 1 poste de relèvement
- 58 branchements particuliers.

Sur le secteur de la Peyrière, le raccordement au réseau communal comprend :

- 750 m de réseaux en gravitaire et 280 m de réseau en refoulement
- 1 poste de relèvement
- 33 branchements particuliers

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Extension réseau quartier de la Fiance et du Moulin de Crillon	513 760 €	2004	0%	0%	30%*	0%	70%
Extension de réseau de la Peyrière	192 550 €	2005	0%	0%	30%*	0%	70%
<b>TOTAL</b>	<b>706 713 €</b>						

\* taux de subvention accordée avec un écrêtement à 4 600 € le branchement

■ **Amélioration STEP**

Il s'agit de la mise en place d'une canalisation de retour toutes eaux et d'une bache de reprise des flottants du clarificateur.

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Travaux STEP	3 800 €	2003	29%*	20 %	20 %	0%	31 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 800 €</b>						

\* subvention éventuellement plafonnée dans le cadre du Contrat Départemental d'Assainissement des communes rurales. Ce financement sera arrêté définitivement en concertation avec le département dans le cadre des priorités d'intervention départementales

## SYNTHESE DES TRAVAUX PREVUS

	2003	2004	2005	2006	2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Elimination des eaux claires parasites <ul style="list-style-type: none"> <li>- permanentes <b>7 620 €</b></li> <li>- pluviales <b>48 785 €</b></li> </ul> </li> <li>■ Extension du réseau <ul style="list-style-type: none"> <li>- secteur de la Fiance-Moulin de Crillon</li> <li>- secteur de la Peyrière</li> </ul> </li> <li>■ Amélioration traitement station d'épuration</li> </ul>					
		<b>513 760€</b>			
	<b>3 800 €</b>		<b>192 550 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>60 205 €</b>	<b>513 760 €</b>	<b>192 550 €</b>		



Volet A2.

GESTION DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

VOLET A	AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX
---------	-------------------------------------

Thème	<b>A2</b>	GERER L'ASSAINISSEMENT AUTONOME
Opération	<b>A2.1</b>	<b>Recensement et réhabilitation des installations d'assainissement autonome ayant un impact sur le milieu</b>
Objectif		<b>Connaître l'efficacité des installations pouvant avoir un impact sur le milieu</b> <b>Eliminer les rejets directs</b>
Commune (s) :	<b>FONTAINE DE VAUCLUSE, ISLE-SUR-LA-SORGUE, VELLERON ET LE THOR</b>	Date de réalisation : <b>2003-2007</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>La plaine des Sorgues, hors compris les agglomérations, comprend près de 4 000 installations d'assainissement autonome.</p> <p>Le diagnostic réalisé sur 150 installations en bordure des Sorgues et de Réaux sur la commune du Thor révèle un taux de non conformité par rapport à la réglementation de 80%, taux moyen également mis en évidence par les schémas directeurs d'assainissement communaux.</p> <p>Les installations d'assainissement autonome défectueuses représentent par conséquent une source d'altérations de la qualité des eaux reconnue et non négligeable, notamment à proximité immédiate des cours d'eau et canaux des Sorgues.</p> <p>Compte tenu de l'objectif de qualité bactériologique, retenu à moyen terme sur la partie haute et médiane du réseau, la mise en conformité progressive des installations s'avère nécessaire.</p> <p>Il est donc prévu le recensement puis la mise en conformité progressive des installations d'assainissement autonome considérées comme ayant un impact notable sur la qualité des eaux de surface, sur les communes amont et médianes de la plaine des Sorgues.</p> <p>A l'instar de l'étude qui a été menée sur la commune du Thor, seront prises en compte, parmi les installations mentionnées comme défectueuses dans les schémas directeurs d'assainissement communaux, celles qui sont riveraines des Sorgues.</p>
-----------------	---

<p><b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b></p>	<p>■ <b>Le recensement</b> préalable des systèmes d'assainissement autonome susceptibles d'avoir un impact notable sur la qualité des eaux permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'évaluer avec justesse l'efficacité des installations (ou leur absence) ;</li> <li>- de définir les équipements nécessaires à leur mise en conformité au regard des contraintes liées au site de leur implantation ;</li> <li>- de hiérarchiser les interventions selon leur impact sur le milieu.</li> </ul> <p><b>Dans le cadre du présent Contrat de Rivière, et au vue des objectifs fixés en matière d'amélioration de la qualité des eaux, ce recensement spécifique sera effectué sur les communes de Fontaine-de-Vaucluse et de l'Isle-sur-la-Sorgue.</b></p> <p>Il pourra être envisagé au delà du contrat de rivière sur la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, au vue de la situation de la qualité des eaux à échéance 2007.</p> <p>■ <b>La mise en conformité progressive des installations défectueuses et le traitement des rejets directs</b>, selon la hiérarchie établie à l'issue des recensements.</p> <p>Cette étape comprend la suite du programme d'intervention prévu sur la commune du Thor (environ 80 installations) et quelques installations recensées par le schéma directeur d'assainissement de la commune de Velleron, soit un total de près de 90 installations pour ces deux communes.</p> <p>Les schémas directeurs d'assainissement sont en cours de réalisation sur les communes de Fontaine-de-Vaucluse et de l'Isle-sur-la-Sorgue.</p> <p>Toutefois, on peut estimer à près de 220 le nombre de rejets directs et/ou d'installations qui devront être mises en conformité à échéance du Contrat de Rivière.</p>
<p><b>CONDITIONS DE REALISATION</b></p>	<p>L'expérience menée sur la commune du Thor servira de pilote aux opérations à engager dans le cadre du Contrat de Rivière.</p>
<p><b>MAITRE D'OUVRAGE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recensements : communes de l'Isle-sur-la-Sorgue et de Fontaine-de-Vaucluse</li> <li>■ Réhabilitations : propriétaires. Les financements des réhabilitations seront mis à disposition via un opérateur public (Habitat et Développement)</li> </ul>

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

<p>■ <b>Recensement spécifique des installations d'assainissement autonome sur les communes de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fontaine de Vaucluse</li> <li>- Isle-sur-la Sorgue</li> </ul> <p>■ <b>Mise en conformité des installations (estimatif pour 310 installations sur 5 ans)</b></p>	<p>2003</p> <p>2003</p> <p>2003-2007</p>	<p>10 000 €</p> <p>40 000 €</p> <p>1 860 000 €</p>
<p><b>TOTAL</b></p>	<p>1 910 000 €</p>	

**PLAN DE FINANCEMENT**

■ **Recensements**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Recensements IAA :							
<i>Fontaine-de-Vaucluse</i>	10 000 €	2003	50%	20%	10%	0%	20%
<i>Isle/Sorgue</i>	40 000 €	2003	50%	20%	10%	0%	20%
<b>TOTAL</b>	50 000 €						

■ **Réhabilitations**

Pour l'année 2003, poursuite des réhabilitations sur les installations déjà recensées sur la commune du Thor.

Il est à noter qu'il est prévu en 2003, sur cette commune, la réhabilitation de 25 installations pour un montant total de 118 000 € HT (financés en 2002).

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Propriétaires
Réhabilitations	1 860 000 €	2004-2007	50%	0%	20%*	0%	30%
<b>TOTAL</b>	1 860 000 €						

\* taux moyen correspondant à une subvention de 30% sur un montant plafonné de 4 860 €

**SYNTHESE**

	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Recensements</b>	50 000 €				
<b>Réhabilitations</b>	372 000 €	372 000 €	372 000 €	372 000 €	372 000 €
<b>TOTAL</b>	422 000 €	372 000 €	372 000 €	372 000 €	372 000 €

<b>VOLET A</b>	<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>
----------------	--

Thème	<b>A3</b>	GERER L'ASSAINISSEMENT AUTONOME
Opération	<b>A2.2</b>	<b>Constitution de l'instance de travail « assainissement »</b>
Objectif		<b>Assister les communes pour la gestion de l'assainissement autonome</b>
Commune (s) :	<b>ENSEMBLE DES COMMUNES</b>	Date de réalisation : <b>2003-2007</b>

<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>Il est prévu de constituer un comité restreint composé de techniciens et d'élus en charge des questions d'assainissement destiné à évaluer au cours du Contrat de Rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'intérêt de mettre en place sur le bassin des Sorgues un service intercommunal de traitement des produits de vidange des dispositifs d'assainissement individuels collectés par des entreprises spécialisés : reproduction ou extension de l'opération « Vidangeurs Propres » mise en œuvre par le Parc Naturel Régional du Luberon ;</li> <li>- les perspectives et les orientations concernant l'obligation pour les communes d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement individuel à échéance 2005 : conseil aux communes, appui de la concertation intercommunale...</li> </ul> <p>Les coûts spécifiques à l'organisation et la tenue de ces groupes de travail sont prévus : frais de reproduction, édition de documents spécifiques, courriers.</p>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues</li> </ul>

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

<b>■ Frais de fonctionnement spécifiques à l'instance de travail « assainissement »</b>	<b>2003-2007</b>	<b>4 570 € annuel</b>
<b>TOTAL 2003-2007</b>		<b>22 850 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Organisation et suivi	4 570 € annuel	2003-2007	40%	0%	0%	40%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>22 850 €</b>						

Volet A3.

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

VOLET A	AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX	
Thème	A3 SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX	
Opération	<b>A3.1 Suivi annuel de la qualité des eaux</b>	
Objectif	<p><b>Apprécier l'évolution et améliorer le connaissance de la qualité des eaux des Sorgues</b></p> <p><b>Appréhender l'efficacité des actions entreprises pour la réduction des pollutions</b></p>	
Communes / secteur	ENSEMBLE DU BASSIN	Date de réalisation : <b>2003-2007</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>L'état de référence de la qualité des eaux, établi sur les années 2001 et 2002, a permis d'établir un diagnostic physico-chimique, bactériologique et biologique des cours d'eau de la plaine des Sorgues.</p> <p>L'ensemble des opérations prévues pour la réduction des pollutions, la restauration des milieux rivulaires et la gestion de la ressource qui seront mises en œuvre dans le contrat de rivière vont nuancer les résultats acquis à l'issue de l'état de référence.</p> <p>Le suivi annuel de la qualité des eaux permettra par conséquent, outre le suivi de l'évolution de la qualité des eaux, d'évaluer l'impact de certaines des actions engagées (qualité bactériologique notamment, au regard des réhabilitations entreprises sur les installations d'assainissement autonome riveraines des Sorgues (action A2.1).</p> <p>Le cas échéant, de nouvelles actions en faveur de la réduction des pollutions et de l'amélioration de la qualité des eaux pourront être définies.</p>	
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>Le suivi annuel de la qualité des eaux est établi sur la base des résultats acquis au cours de l'état de référence.</p> <p>L'opération consiste à poursuivre les analyses sur les points identifiés représentatifs de la qualité des eaux des cours d'eau et canaux de la plaine des Sorgues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en terme d'impact, en aval des principales sources potentielles de dégradation de la qualité des eaux (aval/amont stations d'épuration,...)</li> <li>- en terme de représentativité et d'intégration des pollutions de l'ensemble du bassin (source, extrémité aval du bassin)</li> </ul> <p>10 à 12 stations seront retenues.</p> <p>Le protocole d'analyse et de restitution des résultats (fréquence des mesures, interprétation et formalisation des résultats...) sera conforme aux modalités définies par le SEQ Eau. En particulier, 4 campagnes annuelles de mesures seront effectuées pour chaque station.</p>	
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	<p>La localisation des stations de mesure sera définitive à l'issue de l'état de référence, soit fin 2002. De même, la nature précise des analyses à réaliser sur chacune des stations retenues sera alors définie.</p>	

	Il sera tenu compte du positionnement et du type d'analyse réalisés aux stations de suivi mises en place par le Conseil Général de Vaucluse, afin de pouvoir disposer d'informations complémentaires au suivi spécifique des Sorgues
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues

**DEFINITION D'UNE ANNEE DE MESURES ET COUTS ESTIMATIF (Euros Hors Taxes)**

Opérations*	Nombre de campagnes	Nombre de prélèvements	Montants
■ Paramètres physico-chimiques	4	48 (toutes stations)	5 000 €
■ Paramètres bactériologiques	4	24 (6 stations) + 30 mesures ponctuelles	2 000 €
■ Micropolluants	1	6	2 500 €
■ IBGN	2	12 (6 stations)	5 500 €
■ Indice diatomique	2	12 (6 stations)	3 500 €
■ Interprétation des résultats et formalisation SEQ Eau		Forfait	3 000 €
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>21 500 €</b>

\* les prélèvements et le conditionnement des échantillons sont assurés par le Syndicat Mixte

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
5 campagnes de mesures et interprétation des résultats	107 500 €	2003/2007	40 %	10 %	10 %	20%	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>107 500 €</b>						

**SYNTHESE**

	2003	2004	2005	2006	2007
Suivi qualité des eaux	21 500 €	21 500 €	21 500 €	21 500 €	21 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 500 €</b>	<b>21 500 €</b>	<b>21 500 €</b>	<b>21 500 €</b>	<b>21 500 €</b>



## VOLET B

Gestion du milieu, restauration et  
mise en valeur des Sorgues

## Synthèse des actions du volet B par maître d'ouvrage

Thème et code actions	Intitulé action	Année(s) d'engagement des opérations	Montant en Euros Hors Taxes	Maîtres d'ouvrage
B.1. Gérer la ressource				
B1.1	Etude des débits biologiques	2003	38 100 €	Syndicat Mixte
B1.2	Mise en place de vannes de décharge à la Croupière	2004	25 000 €	Syndicat Mixte
Sous Total Volet B1			63 100 €	
B.2. Gérer les inondations				
B2.1- B2.4	Travaux Canal de Vaucluse <i>Voir détail tableaux 9 et 10</i>	2003-2007	12 439 700 €	<i>Voir tableaux 9 et 10</i>
B2.5	Canal de Vaucluse - Remise à niveau de la station de Pontillac	2003	805 000 €	Syndicat Mixte du Canal de VAucluse
B2.6	Schémas d'assainissement pluvial : Caumont, Châteauneuf, Jonquerettes, Saint Saturnin, Sorgues et Vedène	2003-2004	213 500 €	Communes/ COGA
B2.7	Mise en place de vannes sur la Sorgue du Moulin Vert	2005	108 000 €	Syndicat amont
B2.8	Amélioration de l'évacuation des eaux en amont de la rocade du Thor	2006	60 000 €	Conseil Général 84
B2.9	Mise en place du dispositif d'alerte de crue	2005	39 700 €	Syndicat Mixte
Sous Total Volet B2			13 665 900 €	

B.3. Restaurer et gérer le milieu naturel				
B3.1.1	Ouvrages à usage privatif (6)	2003-2007	311 800 €	Propriétaires
B3.1.2	Ouvrage régulation : Trévouse	2006	54 400 €	Syndicat aval
B3.2	Evaluation des potentialités de mise en place de frayères	2004-2007	35 830 €	Syndicat Mixte
B3.3	Suivi génétique truite fario	2003-2007	22 000 €	Syndicat Mixte
B3.4	Programme pluriannuel de restauration de la végétation	2004-2007	962 500 €	Syndicat Mixte
B3.5	Suivi annuel sites pilotes	2003-2007	pm	Syndicat Mixte
<i>Restauration d'ouvrages</i>				
B3.6	<i>Prise Notre Dame :</i> ■ étude et travaux confortement ■ passe à poissons	2004/2005	123 000 €	Syndicat amont
		2005	35 500 €	
B3.7	<i>Prise Fontanelles :</i> ■ étude et travaux restauration ■ passe à poissons	2003-2004	184 000 €	Syndicat amont
		2004	62 000 €	
B3.8	<i>Moulin du Pont :</i> ■ étude et travaux restauration ■ passe à poissons	2003	104 000 €	Syndicat amont
			73 500 €	
B3.9	Restauration ouvrage de la Tête Noire	2007	122 000 €	Syndicat mixte
Sous Total Volet B3			2 090 530 €	

**Volet B**

B.4. Mettre en valeur les cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau				
B4.1	Groupe de travail SORGUES amont	2003-2005	45 720 €	Syndicat Mixte
B4.2	Valorisation des bords de Sorgues et du patrimoine lié à l'eau	2004	48 500 €	Syndicat Mixte
B4.3	Mise en place de panneaux aux ouvrages de franchissement	2004-2005	30 500 €	Syndicat Mixte
Sous Total Volet B4			124 720 €	

MONTANT TOTAL VOLET B (Euros Hors Taxes)	15 944 250 €
--	--------------

Volet B1.

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
---------	---

Thème	B1	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU
Opération	<b>B1.1</b>	<b>Etude des débits biologiques</b>
Objectif		<b>Définir, pour les principaux biefs du réseau, un débit minimum permettant d'assurer le maintien des équilibres biologiques</b>
Commune/Secteur :	<b>ENSEMBLE DU RESEAU DES SORGUES</b>	Date de réalisation : <b>2003</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Deux problématiques doivent être traitées dans le cadre du Contrat de Rivière en terme de déficit en eau en période d'étiage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Sorgue de Velleron à l'aval du Pont de l'Avocat : un certain nombre de témoignages font état d'un déficit en eau significatif de cette partie du réseau en période d'étiage marqué. Aucune évaluation précise ne permet d'étayer cet état de fait, et il n'est pas actuellement possible d'affirmer que les conditions hydrologiques de la Sorgue de Velleron ne permettent plus de maintenir les équilibres biologiques ;</li> <li>- le « prélèvement » du Canal de Vaucluse en période d'étiage marqué : ici aussi les témoignages s'accordent sur un déficit de la Sorgue de Trentin, puis de la Sorgue d'Entraigues, sans qu'aucune quantification n'ait été établie.</li> </ul> <p>Ces deux cas particuliers renvoient en réalité à une problématique plus générale qui concerne l'évaluation des débits biologiques des principaux bras du réseau des Sorgues.</p> <p>Avant d'opérer des modifications sur la répartition actuelle des eaux, il importe de définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les débits minima permettant de d'assurer les équilibres sur les principaux bras du réseau ;</li> <li>- les biefs où les enjeux sont les plus importants afin de maintenir une alimentations minimale dans le cas où le débit à Fontaine ne permettrait plus d'assurer les débits biologiques sur l'ensemble du réseau.</li> </ul> <p>L'objectif de cette étude est de définir des règles de répartition des eaux lors d'un étiage marqué de la Fontaine de Vaucluse (maintien de la ressource dans les biefs dont les enjeux écologiques sont les plus importants).</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>Méthodologie de l'étude des débits biologiques minimums :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sélectionner les biefs concernés ;</li> <li>- campagne de terrain : compréhension de la répartition des débits en étiage, estimation sommaire des débits (3 ou 4 campagnes),</li> </ul>

	<p>potentialités biologique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir, selon une méthodologie reconnue, d'un débit biologique pour chacun des biefs</li> <li>- hiérarchiser ces biefs en fonction de leur richesse patrimoniale, évaluée par recoupement des données biologiques existantes, pour préserver, en période d'étiage, les secteurs où les enjeux sont les plus élevés</li> <li>- édicter des règles de répartition pour différents débits à la Fontaine.</li> </ul> <p>Deux cas de figure devront être envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un débit à la Fontaine permettant d'assurer le maintien des débits biologiques sur l'ensemble du réseau ;</li> <li>- un débit à la Fontaine ne permettant d'assurer le débit biologique que sur certains biefs.</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues

**ÉCHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Etude des débits biologiques	<b>2003</b>	<b>38 100 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>38 100 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Etude des débits biologiques	38 100 €	2003	20%	0%	20%	40%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>38 100 €</b>						

\* financement dans le cadre de Natura 2000

**SYNTHESE**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Etude des débits biologiques	<b>38 100 €</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>38 100 €</b>				

<b>VOLET B</b>	<b>GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES</b>
----------------	--

<b>Thème</b>	<b>B1</b>	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	
<b>Opération</b>	<b>B1.2</b>	<b>Mise en place des vannes de décharge au barrage de la Croupière</b>	
<b>Objectif</b>		<b>Maintenir un débit biologique minimum dans la Sorgue du Trentin en période d'étiage</b>	
<b>Commune/Secteur :</b>		<b>LE THOR</b>	<b>Date de réalisation : 2004</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Le déficit de la Sorgue de Trentin, puis de la Sorgue d'Entraigues, en période d'étiage au profit du Canal de Vaucluse est reconnu malgré l'absence de mesures permettant de le quantifier.</p> <p>Dans ce contexte, l'étude des débits minimums (action B1.2) permettra de préciser ce déficit et de définir un débit souhaitable permettant de garantir à la Sorgue de Trentin ses fonctions écologiques.</p> <p>Ainsi, sans anticiper sur les conclusions de l'étude des débits minimums, la réduction de l'alimentation du Canal de Vaucluse en période d'étiage est un principe adopté par le comité de rivière.</p> <p>C'est ainsi que la mise en place de vannes de décharge du Canal de Vaucluse vers la Sorgue de Trentin peut d'ores et déjà être envisagée.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	Mise en place de vannes de décharge au barrage de la Croupière pour la réalimentation de la Sorgue de Trentin.
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	Le type d'ouvrage à réaliser dépendra des restitutions souhaitables à opérer. C'est l'étude des débits biologiques minimums qui fixera les niveaux et les modalités de décharges (débit à Fontaine,...)
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues



**ÉCHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Vannes de décharge	<b>2004</b>	<b>25 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>25 000€</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Vannes de décharge	25 000 €	2004	20%	20%	20%	20%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>						

**SYNTHESE DES TRAVAUX PREVUS**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Vannes de décharge		<b>25 000 €</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>25 000 €</b>			

Volet B2.

## GESTION DES INONDATIONS

VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
---------	--

Thème	B2	GESTION DES INONDATIONS
Opération	<b>B2.1 à B2.5</b>	<b>Aménagement du Canal du Vaucluse</b>
Objectif		<b>Sécuriser les traversées urbaines dans la partie médiane et terminale du Canal de Vaucluse (suppression des débordements pour un événement vingtennal)</b>
Commune/Secteur :	<b>CANAL DE VAUCLUSE ET COMMUNES RIVERAINES</b>	Date de réalisation : <b>2003-2007</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Du fait de sa configuration topographique (canal perché), le Canal de Vaucluse intercepte les eaux pluviales de plusieurs communes situés sur le coteau Ouest de la plaine des Sorgues. Le très fort développement de l'urbanisation dans ce secteur (périphérie de l'agglomération avignonnaise) génère des apports largement supérieurs à la capacité du Canal. Il s'ensuit un grand nombre de débordements, notamment dans des zones densément urbanisées.</p> <p>Une vaste étude hydraulique a été réalisée et un « Schéma d'Aménagement Hydraulique du Canal de Vaucluse » a été finalisé afin de supprimer tous les débordements pour un événement pluvieux d'occurrence vingtennal.</p> <p>Le programme d'ensemble comprend différents types d'aménagements pour un montant total prévisionnel hors taxes de 14,4 millions d'euros sur une durée de 6 ans (2003-2008).</p> <p>Les opérations listées ci-après correspondent à celles prévues dans le « Schéma d'Aménagements Hydraulique du Canal de Vaucluse » pour la période 2003-2007.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>■ <b>B2.1 - Redimensionnement de réseaux</b></p> <p>L'optimisation de l'écoulement des eaux pluviales impliquent, dans certaines parties du bassin, des reprises de réseau hydrographique et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le recalibrage de la Mayre de la Groseillère (yc franchissements et acquisitions foncières)</li> <li>- le recalibrage de la partie amont de la Branche de Sorgues (yc franchissements)</li> <li>- le recalibrage de la partie aval du Canal Crillon (afin d'évacuer les débits de la future « 3<sup>e</sup> branche » - cf ci-après)</li> <li>- le recalibrage du Rialet afin de délester les débits de la partie amont du Canal (yc franchissements)</li> <li>- des reprises ponctuelles du profil en long de berges endiguées et de franchissements</li> </ul>

### ■ B2.2 - Création de réseaux

Au-delà des redimensionnements précités, les nouvelles caractéristiques hydrologiques des zones urbaines impliquent la création de deux ouvrages d'évacuation :

- un nouvel exutoire pour le Canal de Vaucluse (« 3<sup>e</sup> branche ») afin de délester les apports de Vedène avant l'entrée dans l'agglomération sorguaise ;
- un nouvel exutoire avec écoulement à surface libre pour les eaux d'une grande partie de l'agglomération de Vedène.

### ■ B2.3 - Aménagement de bassins de rétention et de délestage

Pour supprimer les débordements dans les zones à enjeux, il est indispensable d'associer aux opérations précédentes une série de bassins de rétention sur les tributaires les plus importants du Canal de Vaucluse :

- Jonquerettes : bassin de la Pusque (2.1 ha)
- Saint Saturnin : bassin de 0.95 ha pour les eaux urbaines + bassin de 4.5 ha pour tamponner les apports supplémentaires au Rialet avant son rejet dans la Sorgue d'Entraigues
- Vedène : 2 bassins de rétention de 1.2 ha + 1 bassin de rétention de 2.7 ha + 1 bassin de délestage de 2.9 ha en amont de l'agglomération
- Le Pontet : 1 bassin de délestage de 3.5 ha pour écrêter les apports supplémentaires liés à la fermeture de la branche de Sorgues

### ■ B2.4 - Réhabilitation d'ouvrages hydrauliques

Les ouvrages de régulation hydrauliques jouent un rôle majeur dans la capacité d'écoulement du Canal. L'état, le dimensionnement ou la fonctionnalité de la plupart d'entre eux ne permettent pas aujourd'hui d'assurer une gestion efficace d'une situation de crise. Il s'agit :

- des « 7 Espassiers »
- des décharges de la Pusque
- des vannes barrage de la Pusque
- du partiteur d'Eyguelles
- d'ouvrages de décharge d'anciens sites usiniers (Moulin Rouge, Moulin Neuf, Tarascon, Gromelle et Védelec)
- du vannage de la Salle des Fêtes à Sorgues

### ■ B2.5 - Remise à niveau de la station de Pontillac

La station de pompage de Pontillac (Sorgues) permet l'évacuation forcée du Canal de Vaucluse lorsque son exutoire (l'Ouvèze) est en crue. Il s'agit d'un ouvrage essentiel pour la sécurité des biens et des personnes car en cas de dysfonctionnement, c'est une grande partie du centre ville qui est alors inondée. Cette station est ancienne est équipée de 4 pompes assurant un débit d'exhaure d'environ 5 m<sup>3</sup>/s. Il importe de porter cette capacité à 8 m<sup>3</sup>/s et de moderniser un certain nombre d'équipements (vannages, dégrillage, conformité électrique, ...).

<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Syndicat Mixte du Canal de Vaucluse</li> <li>■ Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze</li> <li>■ Particuliers (ouvrages privatifs)</li> </ul>

**ÉCHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Redimensionnement et création de réseaux	<b>2003-2007</b>	<b>6 532 000 €</b>
■ Aménagement de bassins de rétention et de délestage	<b>2003-2007</b>	<b>5 465 000 €</b>
■ Réhabilitation d'ouvrages hydrauliques	<b>2003-2007</b>	<b>442 700 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 439 700 €</b>

■ Remise à niveau de la station de Pontillac	<b>2003-</b>	<b>805 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>805 000 €</b>

**PROGRAMMATION, MAITRES D'OUVRAGE ET PLANS DE FINANCEMENT**

**Voir tableaux ci-après**

**Insert 6 tableaux programmation et plan de financement canal de Vaucluse**

VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
---------	---

Thème	B2 GESTION DES INONDATIONS	
Opération	<b>B2.6 Schémas d'assainissement pluvial</b>	
Objectif		
Commune/Secteur :	<b>CAUMONT, CHATEAUNEUF DE GADAGNE, JONQUERETTES, SAINT SATURNIN LES AVIGNON, SORGUE et VEDENE</b>	Date de réalisation : <b>2003-2004</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Les travaux d'aménagement du Canal de Vaucluse destinés à améliorer ses capacités d'évacuation au regard des événements pluviaux affectant les coteaux urbanisés ouest du bassin, s'accompagneront de mesures de gestion des eaux pluviales en cohérence avec le fonctionnement hydraulique du Canal.</p> <p>C'est pourquoi, les schémas d'assainissement pluvial des communes riveraines du Canal de Vaucluse devront être réalisés.</p> <p>Sur la base de ces schémas pourront être édictées des dispositions en matière d'urbanisme afin de ne pas aggraver la situation actuelle.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Schémas d'assainissement pluvial des 6 communes riveraines du Canal de Vaucluse</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	<p>Les cahiers des charges des schémas d'assainissement devront être cohérents d'une commune à l'autre, tenant compte, en particulier, du fonctionnement à moyen terme du Canal (après travaux).</p> <p>De même, en fin d'étude, une vérification de la conformité des schémas d'assainissement avec ce fonctionnement devra être envisagée.</p>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les communes</li> </ul> <p>Toutefois, compte tenu des regroupements des communes en communautés d'agglomérations ou de communes en cours, la maîtrise d'ouvrage de ces opérations n'est pas arrêtée de façon définitive. Des <b>transferts de compétences vers les communautés</b> (COGA,...) auront lieu.</p>

## ÉCHEANCIER ET COÛTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)

■ Schémas d'assainissement pluvial	2003-2004	213 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>213 500 €</b>

## PLAN DE FINANCEMENT

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Schémas d'assainissement pluvial	213 500 €	2003-2004	0%	20%	20%	40%	20%
<b>TOTAL</b>	213 500 €						

## SYNTHESE DES OPERATIONS PREVUES

	2003	2004	2005	2006	2007
Schémas d'assainissement pluvial	107 000 €	106 500 €			
<b>TOTAL</b>	<b>107 000 €</b>	<b>106 500 €</b>			



<b>VOLET B</b>	<b>GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES</b>
----------------	--

Thème	B2	GESTION DES INONDATIONS
Opération	<b>B2.7</b>	<b>Mise en place de vannes garde sur la Sorgue du Moulin Vert</b>
Objectif		<b>Limiter l'alimentation de la Sorgue du Moulin Vert depuis la Grande Sorgue et réduire les débordements du quartier Névon</b>
Commune/Secteur :	<b>ISLE-SUR-LA-SORGUE</b>	Date de réalisation : <b>2005</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>La Sorgue du Moulin Vert prend naissance sur la Grande Sorgue en amont de l'Isle-sur-la-Sorgue. Elle rejoint la Grande Sorgue en aval de l'agglomération.</p> <p>La naissance de la Sorgue du Moulin Vert n'est contrôlée par aucun ouvrage de prise d'eau permettant de réguler son alimentation.</p> <p>En période de forte crue de la Sorgue, la Sorgue du Moulin Vert est saturée et ne permet plus une évacuation suffisante de ses tributaires.</p> <p>Elle limite en particulier les capacités d'évacuation du ruisseau du Névon, drain d'évacuation des eaux pluviales creusé en 1600, dont les débordements inondent alors les quartiers densément urbanisés qu'il traverse.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etude de définition des ouvrages, en collaboration avec les services communaux :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- définition du débit maximum pouvant alimenter la Sorgue du Moulin Vert sans débordement et en permettant l'évacuation du Névon ;</li> <li>- calage des ouvrages de régulation de l'alimentation de la Sorgue du Moulin Vert ;</li> <li>- définition des travaux éventuels à réaliser sur le Névon (reprofilage, modification des ouvrages de répartition existants...)</li> </ul> </li> <li>■ Mise en place de vannes de garde à l'origine de la Sorgue du Moulin Vert et gros œuvre (terrassement des berges, radier...).</li> </ul> <p><i>Cette solution est la première envisagée il y a quelques années par une étude menée par la commune.</i></p> <p><i>D'autres solutions seront étudiées par l'étude de définition.</i></p>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	Une demande d'autorisation au titre l'article L.214-1 à 6 du code de l'environnement sera nécessaire.
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Isle-sur-la-Sorgue / syndicat amont

**ÉCHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Etude		<b>2005</b>	<b>13 600 €</b>
■ Dossier réglementaire		<b>2005</b>	<b>3 400 €</b>
■ Travaux		<b>2005</b>	<b>91 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>108 000 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

■ **Etude de faisabilité et dossier réglementaire**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Etude de faisabilité	13 600 €	2005	0%	30%	20%	25%	25%
Dossier réglementaire	3 400 €						
<b>TOTAL</b>	<b>17 000 €</b>						

■ **Travaux**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Vannes de garde et gros œuvre	91 000 €	2005	0%	30%	20%	25%	25%
<b>TOTAL</b>	<b>91 000 €</b>						

**SYNTHESE DES OPERATIONS PREVUES**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>Etude définition</b>			<b>13 600 €</b>		
<b>Dossier réglementaire</b>			<b>3 400 €</b>		
<b>Travaux</b>			<b>91 000 €</b>		
<b>TOTAL</b>			<b>108 000 €</b>		

<b>VOLET B</b>	<b>GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES</b>
----------------	--

<b>Thème</b>	B2	GESTION DES INONDATIONS
<b>Opération</b>	<b>B2.8</b>	<b>Mise en place d'ouvrages d'évacuation des eaux sous la RD1 (Le Thor)</b>
<b>Objectif</b>		<b>Améliorer les temps d'évacuation des eaux de débordement de la Sorgue en amont de la rocade du Thor (RD1)</b>
Commune/Secteur :		<b>LE THOR</b>
Date de réalisation :		<b>2006</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Le remblais transversal de la voie de contournement de l'agglomération du Thor (RD1) limite l'évacuation des eaux de débordement de la Grande Sorgue et rallonge les temps de ressuyage des terrains inondé.</p> <p>Les travaux à envisager devront permettre de limiter les hauteurs d'eau, de faciliter et de contrôler l'évacuation des eaux accumulées à l'arrière du remblai routier.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etude de définition : définition des niveaux d'eau atteints pour différentes crues de la Sorgue (en particulier à partir des relevés de la crue de 1994), dimensionnement des ouvrages d'évacuation (côte, capacité,...).</li> <li>■ Travaux : <i>a priori</i>, mise en place de cadres sous la route départementale.</li> </ul> <p>Ces ouvrages devront être régulièrement entretenus (enlèvement des obstacles, déchets...) afin qu'ils se trouvent dégagée en cas de crue.</p>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La commune / le Conseil Général</li> </ul>

**ÉCHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Etude de définition des ouvrages	<b>2006</b>	<b>12 000 €</b>
■ Travaux : tranchées transversales, mise en place de cadres, remise en état voirie, circulation alternée,...	<b>2006</b>	<b>48 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>60 000 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Etude de définition	12 000 €	2006	0%	0%	70%	0%	30%
Travaux	48 000 €		0%	0%	70%	0%	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>						

**SYNTHESE DES OPERATIONS PREVUES**

	2003	2004	2005	2006	2007
■ Etude de définition				<b>12 000 €</b>	
■ Travaux				<b>48 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>60 000 €</b>	

<b>VOLET B</b>	<b>GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES</b>
----------------	--

<b>Thème</b>	B2	GESTION DES INONDATIONS
<b>Opération</b>	<b>B2.9</b>	<b>Mise en place du dispositif d'alerte des crues</b>
<b>Objectif</b>		<b>Prévenir les communes du bassin aval en cas d'une montée des eaux de la Sorgue de Fontaine</b>
Commune/Secteur :	<b>ENSEMBLE DU BASSIN</b>	Date de réalisation : <b>2005</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>La mise en place d'un dispositif d'alerte concerne ici principalement les crues des Sorgues, afin que soient anticipées les crues de la Fontaine et que soient améliorées les communications entre les communes amont et aval de la plaine.</p> <p>Le développement d'un système d'alerte incluant les bassins périphériques, et en particulier les bassins de la Nesque, des affluents du sud ouest Mont Ventoux et de l'Ouvèze doit être envisagé pour pouvoir répondre à l'ensemble des situations affectant la plaine des Sorgues. Toutefois, un tel système s'appréhendera à l'échelle inter-bassins, dépassant le cadre du Contrat de Rivière Sorgues.</p> <p>Le système d'alerte envisagé ici pourra être intégré si un tel protocole plus étendu spatialement est mis en place à l'avenir.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etude hydrologique :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluation des apports du plateau en relation avec les débits la Fontaine ;</li> <li>- estimation des temps de propagation des crues vers la plaine aval ;</li> <li>- définition des seuils d'alerte.</li> </ul> </li> <li>■ Mise en place d'un système de suivi permettant de connaître et suivre simultanément un épisode pluviométriques et les débits à la Fontaine</li> <li>■ Relais Météo-France avec central téléphonique en relation avec les pompiers, la préfecture, le Canal du Vaucluse...</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues</li> </ul>

**ÉCHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Etude hydrologique	<b>2004</b>	<b>9 200 €</b>
■ Premiers équipements	<b>2005</b>	<b>30 700 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>39 700€</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Etude hydrologique	9 200 €	2004	0%	20%	20%	40%	20%
Equipements	30 500 €	2005					
<b>TOTAL</b>	<b>39 700 €</b>						

**SYNTHESE DES OPERATIONS PREVUES**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
■ Etude hydrologique		<b>9 200 €</b>			
■ Premiers équipements			<b>30 500 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>9 200 €</b>	<b>30 500 €</b>		

Volet B3.

RESTAURATION ET GESTION DU MILIEU NATUREL

VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
---------	---

Thème	B3	RESTAURATION ET GESTION DU MILIEU NATUREL
Opérations	<b>B3.1</b> (B3.1.1 et B3.1.2)	<b>Mise en place de passes à poissons sur ouvrages hydrauliques</b>
Objectif	<b>Améliorer le potentiel piscicole des Sorgues</b>	
Commune/Secteur :	<b>ENSEMBLE D BASSIN</b>	Date de réalisation : <b>2003-2007</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>L'étude du franchissement piscicole réalisée en 2001 a entre autre mis en évidence, à l'échelle du réseau des Sorgues, les disparités entre potentialités en frayère, qualité des habitats et richesse piscicole (truites et ombres).</p> <p>Par ailleurs, près de 30 ouvrages sont aujourd'hui infranchissables.</p> <p>Il a été ainsi défini des priorités en terme de décloisement des différents biefs du réseau afin d'améliorer le potentiel piscicole des Sorgues.</p> <p>En particulier, la libre circulation entre zone d'habitat et frayères sera progressivement rétablie sur la Sorgue amont, et en aval des principales zones de frayères ailleurs.</p> <p>Il n'est pour l'instant pas envisagé de rétablir les échanges aval-amont entre les Sorgues en aval de l'Isle et la Sorgue amont, en raison des doutes subsistant sur la contamination de la souche de truite fario locale (présente en amont) et des souches atlantiques déversées par le passé sur les sections aval (voir action B3.3).</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Equipement de <b>6 ouvrages répondant à un usage privatif</b> : Reydet, Mousquetty, Galas, Longchamp, Valobre et Moulin Rouge</li> <li>■ Equipement de <b>3 ouvrages de régulation et de répartition de la ressource</b> : Moulin du Pont (Fontaine), Notre Dame (Le Thor) et Trévouse (Entraigues)</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Usiniers, pour les ouvrages à usage privatif</li> <li>■ Syndicats des Sorgues</li> </ul>



**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Passes à poissons ouvrages à usage privatif	2003-2007	311 800 €
■ Passe à poissons Trévouse	2006	54 400 €
■ Passes à poissons Moulin du Pont et Prise Notre Dame	2003 et 2005	voir actions B3.6 et B3.8
<b>TOTAL</b>		<b>366 200 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

■ Passes à poissons ouvrages à usage privatif (action B3.1.1)

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Reydet	65 600 €	2003	0%	0%	0%	0%	100%
Mousquetty	61 000 €	2004					
Galas	9 100 €	2005					
Longchamp	56 400 €	2006					
Valobre	47 300 €	2006					
Moulin Rouge	72 400 €	2007					
<b>TOTAL</b>	<b>311 800 €</b>						

■ Passes à poissons sur ouvrages de régulation et de répartition des eaux (action B3.1.2)

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Moulin du Pont *	*	2003					
Prise Notre Dame *	*	2005					
Trévouse	54 400 €	2006	30%	0%	20%	30%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>54 400 €</b>						

\* Ces 2 passes à poissons seront réalisées simultanément aux travaux de confortement prévus par ailleurs sur ces 2 ouvrages – voir actions B3.6 et B3.8. Les montants estimatifs correspondant aux passes à poissons sont donnés sur les fiches correspondantes

## SYNTHÈSE DES TRAVAUX PRÉVUS

	2003	2004	2005	2006	2007
<b><i>Passes à poissons usage privatif</i></b>					
- Reydet	65 600 €				
- Mousquetty		61 000 €			
- Galas			9 100 €		
- Longchamp				56 400 €	
- Valobre	47 300 €				
- Moulin Rouge					72 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>112 900 €</b>	<b>61 000 €</b>	<b>9 100 €</b>	<b>56 400 €</b>	<b>72 400 €</b>
<b><i>Ouvrages de régulation</i></b>					
- Trévouse				54 400 €	
• Moulin du Pont *					
- Prise Notre Dame *					
<b>TOTAL</b>				<b>54 400 €</b>	

\* voir fiches B3.6 et B3.8

<b>VOLET B</b>	<b>GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES</b>
----------------	--

<b>Thème</b>	<b>B3</b>	RESTAURATION ET GESTION DU MILIEU NATUREL
<b>Opération</b>	<b>B3.2</b>	<b>Evaluation et amélioration des capacités d'accueil de la faune piscicole</b>
<b>Objectif</b>		<b>Augmenter le peuplement de truites fario souche locale en amont de l'Isle sur le Sorgue</b>
<b>Commune/Secteur :</b>		<b>SORGUE AMONT</b>
<b>Date de réalisation :</b>		<b>2003</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>La pérennité des écoulements Sorgues, la bonne qualité des eaux, la fraîcheur et la régularité des températures... sont, parmi d'autres, des facteurs expliquant la qualité reconnue du potentiel piscicole des Sorgues.</p> <p>Toutefois, un déficit en frayère (matériaux peu propice, fonds uniformes,...) a été mis en évidence au cours de l'étude de la libre circulation piscicole menée en 2001-2002. Ce déficit s'explique par l'originalité de l'alimentation du réseau, dont les écoulements sont assurés en grande partie par la résurgence karstique de la Fontaine, ainsi que par la faible dynamique des crues.</p> <p>L'apport de matériaux adéquat pourrait renforcer le potentiel en frayères favorables à une meilleure reproduction de la truite fario souche locale</p> <p>Définition des zones potentielles pour la mise en place de frayères artificielles et essais.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etude et définition de zones potentielles de frayères et premiers essais</li> <li>■ Création de frayères par apports de matériaux et petits aménagements du lit pour modification dynamique locale des écoulements...</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues</li> </ul>

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Etude et premiers essais	2003	12 940€
■ Mise en place frayères	2004-2006	7 630 € annuel
<b>TOTAL</b>		<b>35 830 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Etude et premiers essais	12 940 €	2003					
Mise en place frayères	7 630 € annuels	2004 - 2006	20%	0%	20%	40%	20% *
<b>TOTAL</b>	<b>35 830 €</b>						

\*10% syndicat mixte et 10% Fédération départementale de pêche

**SYNTHESE DES OPERATIONS PREVUES**

	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Etude et essais</b>	<b>12 940 €</b>				
<b>Mise en place frayères</b>		<b>7 630 €</b>	<b>7 630 €</b>	<b>7 630 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>12 940 €</b>	<b>7 630 €</b>	<b>7 630 €</b>	<b>7 630 €</b>	

VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
---------	--

Thème	B3	RESTAURATION ET GESTION DU MILIEU NATUREL
Opération	<b>B3.3</b>	<b>Suivi génétique</b>
Objectif	<b>Reconquête de la souche méditerranéenne de la truite fario sur le réseau des Sorgues</b>	
Commune/Secteur :	<b>ENSEMBLE DU BASSIN</b>	Date de réalisation : <b>2003</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Le suivi génétique prévue est destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les différentes souches de truites fario en présence</li> <li>- mettre en évidence une éventuelle « contamination » de la souche Sorgue par la souche atlantique</li> <li>- justifier éventuellement de l'intérêt de ne pas décloisonner la partie haute du bassin (Sorgue en amont de l'Isle-sur-la-Sorgue).</li> </ul> <p>Il est à noter que le développement de frayères sur la partie haute du bassin (action B.3.2) pourrait constituer, à long terme, un vivier important de reproduction de la souche pure.</p> <p>Le suivi servira à évaluer le reliquat de souche atlantique, le maintien ou la disparition de cette souche et de s'assurer que les pratiques d'élevage et de repeuplement font que les individus déversés se maintiennent.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>Une campagne annuelle d'analyses est à prévoir dans le cadre du contrat de rivière. L'opportunité de réduire la fréquence de prélèvement et d'analyse (tous les 2 ou 3 ans) sera évaluée après quelques années, selon les résultats obtenus.</p> <p>Ces campagnes annuelles consistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au prélèvement de trente truites par pêche électrique, choisies aléatoirement ;</li> <li>- à la description in situ des individus retenus : taille, poids,...</li> <li>- au prélèvement d'échantillon (morceau de nageoire) ;</li> <li>- à l'identification génétique de l'origine de la truite.</li> </ul> <p>5 stations de prélèvements sont a priori retenues.</p>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues / Fédération de Pêche

**ÉCHEANCIER ET COÛTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Campagne annuelle de prélèvements (2 600 € annuel)	2003-2007	13 000 €
■ Analyses génétiques (1 800 € annuel)	2003-2007	9 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>22 000 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
<b>Prélèvements et analyses génétiques</b>	22 000 €	2003 2007	25%	0%	15%	40%	20%*
<b>TOTAL</b>	22 000 €						

\*10% syndicat et 10% Fédération départementale de pêche

**SYNTHESE DES TRAVAUX PREVUS**

	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Prélèvements et analyses génétiques</b>	4 400 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €
<b>TOTAL</b>	4 400 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €

VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
---------	--

Thème	B3	RESTAURATION ET GESTION DU MILIEU NATUREL
Opération	<b>B3.4</b>	<b>Programme pluriannuel de restauration de la végétation des berges</b>
Objectif		

Commune/Secteur :	<b>ENSEMBLE D BASSIN</b>	Date de réalisation :	<b>2003-2007</b>
-------------------	--------------------------	-----------------------	------------------

<b>CONTEXTE</b>	<p>■ Les opérations d'entretien courant sont relativement marginales sur le réseau des Sorgues. Les conditions hydrologiques et de milieu particulières aux Sorgues permettent le maintien d'une ripisylve équilibrée aux fonctions préservées.</p> <p>L'essentiel des dégradations de la végétation des berges est à mettre en relation avec l'évolution rapide de la maladie du chancre coloré du platane.</p> <p>Ainsi, la gestion de la végétation rivulaires des Sorgues recouvre deux problématiques majeures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la gestion de l'épidémie du chancre coloré ;</li> <li>-la régénération et la préservation de la ripisylve post platanes.</li> </ul> <p>■ <b>La gestion de l'épidémie du chancre coloré</b></p> <p>Sur les Sorgues principales et secondaires, il restera après les campagnes d'abattage en cours, 5 300 platanes en pied, dont 2 400 sont aujourd'hui contaminés.</p> <p>Sur la totalité du réseau, on dénombre 8 000 sujets dont 4 200 sont contaminés aujourd'hui.</p> <p>L'objectif principal des opérations de restauration de la végétation des Sorgues est l'élimination de l'ensemble des platanes sur les Sorgues principales pendant la durée du Contrat de Rivière (2003-2007).</p> <p>■ <b>La régénération et la préservation de la ripisylve</b></p> <p>Le suivi de l'évolution de la végétation après abattage de platanes effectué depuis 2 ans sur 10 sites test semble démontrer une croissance nettement supérieure de la régénération naturelle par rapport à celle des plantations.</p> <p>Sous réserve des mesures effectuées dans le cadre de suivi (reconduit jusqu'en 2007 – action B3.5), la régénération naturelle de la végétation, parfaitement adaptée aux conditions hydrologiques et de milieu du réseau des Sorgues, sera largement privilégiée.</p>
-----------------	---

**Programme pluriannuel de restauration de la végétation des berges B3.4**

	Seuls des sites particuliers (perspectives paysagères, milieux urbains et péri-urbains) feront l'objet d'un programme de plantations. Elles seront réalisées avec des semences, essentiellement d'aulnes et de frênes, collectées sur le bassin des Sorgues et mises en élevage dans une pépinière locale dans le cadre d'un contrat de culture. Les premiers plants seront disponibles dès l'hiver 2003-2004.
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Campagnes annuelles de traitement de la végétation arborescente (platanes et autres espèces)</li> <li>■ Plantations en des sites particuliers : milieux urbains et péri-urbains, perspectives paysagères...</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	Le programme de traitement de la végétation arborescente et de plantations sera défini chaque année sur la base de l'évolution de la maladie du chancre coloré et des expériences acquises à la suite des suivi effectués sur les sites traités antérieurement.
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues</li> </ul>

**ÉCHEANCIER ET COUTS PREVISIONNELS (Euros Hors Taxes)**

■ Traitement de la végétation (230 000 € annuel)	2004-2007	920 000 €
■ Plantations localisées (8 500 € annuel)	2003-2007	42 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>962 500 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Programme de restauration	962 500 €	2003-2007	27%	0%	20%	33%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>962 500€</b>						

**SYNTHESE DES TRAVAUX PREVUS**

	2003	2004	2005	2006	2007
Traitement végétation		230 000 €	230 000 €	230 000 €	230 000 €
Plantations	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 500 €</b>	<b>238 500 €</b>	<b>238 500 €</b>	<b>238 500 €</b>	<b>238 500 €</b>



VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
---------	---

Thème	B3	RESTAURATION ET GESTION DU MILIEU NATUREL
Opération	<b>B3.5</b>	<b>Suivi annuel des sites pilotes</b>
Objectif		<b>Définir le niveau d'entretien ou les modalités de restauration nécessaires au maintien ou à la reconstitution d'une ripisylve équilibrée et adaptée</b>
Commune/Secteur :	<b>ENSEMBLE DU RESEAU</b>	Date de réalisation : <b>2003-2007</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Après éradication des platanes, on peut constater deux types de régénération distincts, comme le confirme l'inventaire des milieux présents sur le réseau des Sorgues ( inventaire effectué dans le cadre de l'opération Natura 2000 par le Conservatoire Botanique de Porqurolle) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une évolution rapide vers une reformation d'essences arborescentes de bords de rivière (principalement Aulnes, Frênes et Ormes) ;</li> <li>- l'apparition d'un stade pionnier constitué essentiellement d'un ourlet forestier (ronciers, lianes,...).</li> </ul> <p>Sur la base des principes de renaturation par plantations définis par le programme de restauration de la végétation des bords de Sorgues (2000), plusieurs sites pilotes ont été définis pour observer la reconquête de la végétation et le suivi des berges après disparition du platane :</p> <p>Ce suivi effectué sur 10 sites est destiné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à évaluer précisément les capacités de régénération naturelle de la végétation avec une approche comparée du développement de sujets issus d'une pépinière ;</li> <li>- à évaluer de façon comparée les sites traités avec et sans replantations ;</li> <li>- à évaluer l'efficacité des opérations de restauration mises en œuvre à la suite des abattages ;</li> <li>- à définir, dans chacun des cas, le niveau d'entretien nécessaire pour favoriser la reconstitution d'une végétation ripicole équilibrée et adaptée.</li> </ul> <p>Il s'agit donc, à partir de ce suivi, de définir les protocoles d'intervention (ou de non intervention), nécessaires à une revégétalisation des berges optimales.</p> <p><b>Ainsi, les modalités de la restauration et d'entretien courant de la végétation, ainsi que les mesures d'accompagnement des futures campagnes d'abattage des platanes, seront définies en fonction des enseignements issus de ce suivi.</b></p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	Les 10 sites choisis pour effectuer ce suivi sont représentatifs des milieux et des paysages des Sorgues : milieux urbains et péri-urbains, ruraux, naturels.

	<p>La fréquence sera d'une mesure par an : hauteur et diamètre des sujets, rapport h/d, analyse de l'évolution constatée.</p> <p>Un rapport de synthèse sera réalisé pour l'ensemble du suivi.</p>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	Le suivi sera réalisé par le Syndicat Mixte.
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues

**ÉCHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Suivi annuel des sites pilotes *	2002	3 600 € annuel
<b>TOTAL</b>		<b>18 000 €</b>

Le suivi sera réalisé par le Syndicat Mixte. Le montant estimatif du suivi donné est par conséquent inclus dans les frais de fonctionnement du Syndicat (voir action C1.1)

<b>VOLET B</b>	<b>GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES</b>
----------------	--

<b>Thème</b>	<b>B3</b>	RESTAURATION ET GESTION DU MILIEU NATUREL
<b>Opération</b>	<b>B3.6</b>	<b>Restauration de la prise d'eau de la Sorgue du Moulin (prise Notre Dame)</b>
<b>Objectif</b>		<b>Maintien de l'alimentation de la Sorgue du Moulin et préservation d'une zone humide</b>
Commune/Secteur : <b>LE THOR/GRANDE SORGUE</b>		Date de réalisation : <b>2005</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Ce barrage longitudinal, en pierres maçonnées, situé sur la Grande Sorgue permet d'alimenter la Sorgue du Moulin puis la Petite Sorgue dans la traversée du Thor.</p> <p>Plusieurs brèches se sont formées en amont de l'ouvrage. Leur développement réduit progressivement l'alimentation de la Sorgue des Moulins au profit de la Grande Sorgue.</p> <p>Par conséquent, la pérennité de l'alimentation de la Sorgue des Moulins est menacée, ainsi que la préservation d'une zone humide (environ 50 hectares) située entre les deux Sorgues (anciennes cressonnières).</p> <p>Par ailleurs, une vanne de décharge des eaux de la Sorgue des Moulins vers la Grande Sorgue est fortement dégradée (déstabilisation des maçonnerie, manipulation impossible).</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	Le principe d'intervention consiste ici au colmatage des brèches et à la remise en service de la vanne de décharge pour le contrôle de la répartition des débits entre les Sorgues.
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	Une demande d'autorisation temporaire de travaux sera nécessaire (article 20 du décret 93-742 du 29 mars 1993).
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat amont

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Etude de définition de l'ouvrage	2004	7 600 €
■ Dossier réglementaire	2004	3 400 €
■ Travaux :	2005	
- Confortement et vannage		112 000 €
- Passe à poissons		35 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>158 500 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**
**■ Etude de définition de l'ouvrage et étude réglementaire**

Cette étude aura pour objet la définition précise des travaux de restauration de l'ouvrage, ainsi que des contextes hydrauliques et géotechniques.

Par ailleurs, l'équipement de l'ouvrage d'une passe à poissons est prévu.

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
■ Etude de définition	7 600 €	2004	15%	15%	20%	30%	20%
■ Dossier réglementaire	3 400 €	2004					
<b>TOTAL</b>	<b>11 000 €</b>						

**■ Travaux de restauration et passe à poissons**

Les travaux consisteront au comblement des brèches, au de l'ouvrage, au remplacement de la vanne de décharge et à la mise en place d'un dispositif de franchissement piscicole.

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
■ Travaux de confortement et vannage	112 000 €	2005	15%	15%	20%	30%	20%
■ Passe à poissons	35 500	2005	15%	15%	20%	30%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>147 500 €</b>						

**SYNTHESE DES TRAVAUX PREVUS**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
■ Etude de définition de l'ouvrage		7 600 €			
■ Dossier réglementaire		3 400 €			
■ Travaux :					
- Barrage et vannes			112 000 €		
- Passe à poissons			35 500 €		
<b>TOTAL</b>		<b>11 000 €</b>	<b>147 500 €</b>		

<b>VOLET B</b>	<b>GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES</b>
----------------	--

<b>Thème</b>	<b>B3</b>	RESTAURATION ET GESTION DU MILIEU NATUREL
<b>Opération</b>	<b>B3.7</b>	<b>Restauration de la prise d'eau des Fontanelles</b>
<b>Objectif</b>	<b>Maintenir l'alimentation de la Sorgue des Fontanelles associée à la zone humide de la Grande Isle</b>	
Commune/Secteur :	<b>L'ISLE-SUR-LA-SORGUE/ SORGUE AMONT</b>	Date de réalisation : <b>2004</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Ce barrage situé sur la Grande Sorgue permet l'alimentation de la Sorgue des Fontanelles qui ceinture la Grande Isle (26 hectares de zone humide).</p> <p>Plusieurs brèches se sont développées. L'alimentation de la Sorgue des Fontanelles est déjà affectée (colmatage en cours). Sa réduction menace à moyen terme la pérennité du cours d'eau mais aussi de la Grande Isle.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	Un ouvrage nouveau est ici à envisager compte tenu de l'état avancé de dégradation du barrage existant.
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat amont

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Etude de définition de l'ouvrage	2003	10 600 €
■ Dossier réglementaire	2003	3 400 €
■ Travaux :		
- Reconstruction du seuil	2004	170 000 €
- Passe à poissons	2004	62 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>246 000 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**
**■ Etude de définition de l'ouvrage et étude réglementaire**

L'étude de définition aura pour objet la définition précise de la nature de l'ouvrage (dimensionnement, matériaux utilisés...), pour le maintien de la répartition des débits entre la Grande Sorgue et la Sorgue des Fontanelles.

Par ailleurs, le projet d'équipement de l'ouvrage d'une passe à poissons devra être intégré à la définition de l'ouvrage.

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Etude de définition	10 600 €	2003	15%	15%	20%	30%	20%
Dossier réglementaire	3 400 €	2003					
<b>TOTAL</b>	<b>14 000 €</b>						

**■ Travaux**

Les travaux consisteront à la reconstruction de l'ouvrage et à la mise en place d'un dispositif de franchissement piscicole.

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Travaux de reconstruction	170 000 €	2004	15%	15%	20%	30%	20%
Passe à poisson	62 000 €	2004	15%	15%	20%	30%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>232 000 €</b>						

**SYNTHESE DES TRAVAUX PREVUS**

	2003	2004	2005	2006	2007
■ Etude de définition de l'ouvrage	10 600 €				
■ Dossier réglementaire	3 400 €				
■ Travaux :					
- Barrage et vannes		170 000 €			
- Passe à poissons		62 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>14 000 €</b>	<b>232 000 €</b>			



<b>VOLET B</b>	<b>GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES</b>
----------------	--

<b>Thème</b>	<b>B3</b>	RESTAURATION ET GESTION DU MILIEU NATUREL
<b>Opération</b>	<b>B3.8</b>	<b>Restauration du barrage et des vannes du Moulin du Pont</b>
<b>Objectif</b>		<b>Maintien d'un plan d'eau et des milieux humides en amont du barrage</b>
Commune/Secteur :	<b>FONTAINE DE VAUCLUSE/ SORGUE AMONT</b>	Date de réalisation : <b>2003</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Ce barrage (seuil et vannes) est situé en aval immédiat du pont de la Colonne dans le centre de Fontaine de Vaucluse.</p> <p>Conçu à l'origine pour alimenter l'usine située en rive gauche à l'aval immédiat du pont, cet ouvrage permet de maintenir en période d'étiage un plan d'eau sur la partie la plus visible et la plus fréquentée de la Sorgue à Fontaine de Vaucluse.</p> <p>L'ouvrage est en très mauvais état, et le maintien du plan d'eau se réalise aujourd'hui à l'aide de planches disposées en période de basses eaux ; elles sont retirées en période d'écoulement plus important.</p> <p>La fonction hydraulique de cet ouvrage doit être restaurée faute de quoi une partie du lit de la Sorgue sera mise à sec en période de basses eaux.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>L'ensemble de l'ouvrage doit être repris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- destruction et reconstruction d'un seuil, avec mise en place d'une passe à poissons ;</li> <li>- mise en place de vannes de régulation du plan d'eau aisément manipulables.</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat amont

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Etude de définition de l'ouvrage	2003	5 000 €
■ Dossier réglementaire	2003	3 400 €
■ Travaux :	2003	
- Barrage		95 600 €
- Passe à poissons		73 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>177 500 €</b>

\* ce montant comprend la mise en place d'une passe à poissons.

**PLAN DE FINANCEMENT**
**■ Etude de définition de l'ouvrage et étude réglementaire**

L'étude de définition aura pour objet la définition précise de la nature de l'ouvrage (dimensionnement, matériaux utilisés...).

Par ailleurs, le projet de mise en place d'un dispositif de franchissement piscicole devra être intégré à la définition de l'ouvrage.

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Etude de définition	5 000 €	2003	15%	15%	20%	30%	20%
Dossier réglementaire	3 400 €	2003	15%	15%	20%	30%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>8 400 €</b>						

**■ Travaux**

Les travaux consisteront à la reconstruction du seuil et mises en place d'une passe à poissons

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Travaux de confortement	95 600 €	2003	15%	15%	20%	30%	20%
Passe à poissons	73 500 €	2003	15%	15%	20%	30%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>169 100 €</b>						

**SYNTHESE DES TRAVAUX PREVUS**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
■ Etude de définition de l'ouvrage	5 000 €				
■ Dossier réglementaire	3 400 €				
■ Travaux :					
- Barrage	95 600 €				
- Passe à poissons	73 500				
<b>TOTAL</b>	<b>177 500 €</b>				

<b>VOLET B</b>	<b>GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES</b>
----------------	--

<b>Thème</b>	<b>B3</b>	RESTAURATION ET GESTION DU MILIEU NATUREL
<b>Opération</b>	<b>B3.9</b>	<b>Restauration de la prise d'eau de la Tête Noire</b>
<b>Objectif</b>		<b>Réalimentation et maintien des écoulements dans la Sorgue du Moulin de Crillon</b> <b>Renforcement de sa fonction de soutien d'étiage de la Sorgue de Velleron</b>
Commune/Secteur :		Date de réalisation : <b>2007</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Ce barrage situé sur la Sorgue de Velleron permet la réalimentation de la Sorgue du Moulin de Crillon et le soutien des écoulements dans ce bras de Sorgues, et par conséquent le soutien d'étiage de la Sorgue de Velleron dans sa partie médiane et terminale (voir contexte de déficit de cette Sorgue sur la fiche action concernant l'étude des débits biologiques – B1.1).</p> <p>Plusieurs brèches sont développées. L'alimentation de la Sorgue du Moulin de Crillon est interrompue. Le bras de réalimentation est en cours de colmatage</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>La restauration de l'ouvrage est à envisager compte tenu de l'état avancé de dégradation. Une vanne de contrôle de la répartition des eaux devra être mise en place.</p> <p>La nature et le dimensionnement de l'ouvrage devront être définis à la suite d'une étude spécifique de définition.</p>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicats des Sorgues

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Etude de définition de l'ouvrage	2006	5 600 €
■ Dossier réglementaire	2006	3 400 €
■ Travaux	2007	113 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>122 000 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**
**■ Etude de définition de l'ouvrage et étude réglementaire**

L'étude de définition aura pour objet la définition précise de la nature de l'ouvrage (dimensionnement, matériaux utilisés...), pour le maintien de la répartition des débits entre la Sorgue de Velleron et la Sorgue du Moulin de Crillon, ainsi que la réalimentation de la Sorgue de Velleron.

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Etude de définition	5 600 €	2006	15%	15%	20%	30%	20%
Dossier réglementaire	3 400 €	2006					
<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>						

**■ Travaux**

Les travaux consisteront au comblement des brèches et à la mise en place d'une vanne de contrôle de la répartition des eaux.

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Travaux de confortement et vannage	113 000 €	2007	15%	15%	20%	30%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>113 000 €</b>						

**SYNTHESE DES TRAVAUX PREVUS**

	2003	2004	2005	2006	2007
■ Etude de définition de l'ouvrage				5 600 €	
■ Dossier réglementaire				3 400 €	
■ Travaux					113 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>11 000 €</b>	<b>113 000 €</b>

Volet B4.

MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU  
ET DU PATRIMOINE LIE A L'EAU

<b>VOLET B</b>	<b>GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES</b>
----------------	--

<b>Thème</b>	<b>B4</b>	MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DU PATRIMOINE LIE A L'EAU
<b>Opération</b>	<b>B4.1</b>	<b>Animation du groupe de travail « Sorgue amont »</b>
<b>Objectif</b>		
<b>Commune/Secteur :</b>	<b>SORGUE AMONT</b>	<b>Date de réalisation : 2003-2005</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Entre Fontaine de Vaucluse et l'Isle-sur-la-Sorgue, la préservation de la Sorgue et de ses milieux rivulaires constitue des enjeux forts à plus d'un égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un patrimoine biologique exceptionnel</li> <li>- Des paysages remarquables</li> <li>- Un pôle touristique régional</li> <li>- Une concentration d'usages</li> </ul> <p>La mission d'assistance à la concertation auprès du syndicat mixte du bassin des Sorgues aura pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une dynamique de groupe au sein d'un comité rassemblant en particulier les élus des communes concernées, les représentants du Conseil Supérieur de la Pêche, de la Fédération Départementale de Pêche, de la DDAJS, du comité départemental de canoë-kayak et de la Fédération nationale de canoë-kayak, des usiniers, des riverains...</li> <li>- Favoriser un travail d'évaluation de la situation actuelle et de prospective sur les développements futurs</li> <li>- Développer l'image patrimoniale et la connaissance des enjeux relatifs aux différents milieux</li> <li>- Créer les conditions d'un débat pour la conception et la mise en œuvre d'un projet de développement durable comprenant la mobilisation d'outils réglementaires de gestion</li> <li>- Assister et conseiller le maître d'ouvrage dans la gestion des acteurs</li> <li>- Prévenir et gérer les conflits potentiels ou avérés</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p><b>Méthodologie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude et diagnostic</li> <li>- Conception stratégique</li> <li>- Lancement d'une démarche concertée sur la préservation du milieu</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues

**ÉCHEANCIER ET COUTS ESTIMATIF (Euros Hors Taxes)**

■ Animation groupe de travail Sorgue amont	2003-2005	
<b>TOTAL</b>		<b>45 720 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Animation groupe de travail	45 720 €	2003-2005	40%	0%	20%	20%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>45 720 €</b>						

**SYNTHESE DES OPERATIONS PREVUES**

	2003	2004	2005	2006	2007
Animation groupe de travail	15 240 €	15 240 €	15 240 €		
<b>TOTAL</b>	<b>15 240 €</b>	<b>15 240 €</b>	<b>15 240 €</b>		



<b>VOLET B</b>	<b>GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES</b>
----------------	--

<b>Thème</b>	<b>B4</b>	MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DU PATRIMOINE LIE A L'EAU
<b>Opération</b>	<b>B4.2</b>	<b>Valorisation des bords de Sorgues et du patrimoine lié à l'eau</b>
<b>Objectif</b>		<b>Valoriser et faire connaître le patrimoine des Sorgues Favoriser la fréquentation des bords de Sorgues tout en préservant les sites les plus riches écologiquement</b>
Commune/Secteur :		<b>ENSEMBLE DU RESEAU</b>
		Date de réalisation : <b>2004-2005</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>La valorisation du riche patrimoine des Sorgues est envisagée dans les sites urbains et périurbains, où les milieux sont déjà urbanisés et où les aménagements n'occasionneront pas de préjudice particulier au milieu.</p> <p>Compte tenu de l'importance de ce patrimoine, une étude doit être envisagée en étroite collaboration avec les communes et le Syndicat Mixte, afin de définir les sites d'intérêt, les principes et la nature des aménagements à réaliser.</p> <p>Une telle étude, menée à l'échelle de l'ensemble du réseau, permettra d'engagé des opérations cohérentes, tant du point de vue des techniques que du point de vue de la signalétique.</p> <p>L'identité des Sorgues devra en être ainsi renforcée.</p> <p>Si la valorisation des sites urbains et périurbains fait l'objet d'un large consensus, l'aménagement des sites en milieu rural ou naturel doit s'effectuer avec parcimonie.</p> <p>Les différentes sessions de la commission patrimoine, puis le comité de Rivière, ont retenus le principe selon lequel les collectivités devront anticiper la fréquentation de ces milieux en ouvrant certains sites en bord de Sorgues.. Parallèlement, il s'agira de se doter des moyens nécessaires pour préserver les secteurs particulièrement riches sur écologiquement.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etude de valorisation du patrimoine des Sorgues sur l'ensemble du réseau, en sites urbains et périurbains</li> <li>■ Aménagement de sites d'accès aux Sorgues : signalisation spécifique (informations pédagogiques, précautions), petit mobilier...</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	Les sites concernés par ces opérations seront définis préalablement par un collège de spécialistes en matière de préservation écologique des Sorgues associés au Contrat de Rivière et à la démarche Natura 2000.
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues</li> </ul>

**ÉCHEANCIER ET COUTS ESTIMATIF (Euros Hors Taxes)**

■ Etude de valorisation des bords de Sorgues et du patrimoine	<b>2004</b>	<b>27 000 €</b>
■ Valorisation des bords de Sorgues	<b>2004-2005</b>	<b>21 500 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>48 500€</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Etude de valorisation	27 000 €	2004	20%	20%	20%	20%	20%
Valorisation							
<b>TOTAL</b>	<b>48 500 €</b>						

**SYNTHESE DES OPERATIONS PREVUES**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Etude pour la valorisation		<b>27 000 €</b>			
Valorisation		<b>10 700 €</b>	<b>10 800 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>30 700 €</b>	<b>10 800 €</b>		

<b>VOLET B</b>	<b>GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES</b>
----------------	--

Thème	B4	MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DU PATRIMOINE LIE A L'EAU
Opération	<b>B4.3</b>	<b>Mise en place de panneaux aux ouvrages de franchissement</b>
Objectif		<b>Améliorer la perception des Sorgues et matérialiser leur présence</b>
Commune/Secteur :		<b>ENSEMBLE DU RESEAU</b>
		Date de réalisation : <b>2004-2005</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Le réseau des Sorgues est constitué d'un maillage complexe de canaux et cours d'eau se recoupant mais partageant une même ressource commune. Le franchissement des multiples bras est rarement matérialisé par la dénomination du cours d'eau ou du canal franchi.</p> <p>La mise en place de panneaux signalant la présence des Sorgues aux ouvrages de franchissement s'intègre dans le cadre plus global d'affirmation d'une identité commune à l'ensemble des cours d'eau et canaux en matérialisant, <i>in situ</i>, leur présence.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	Le format des panneaux et la signalétique seront définis à l'issue de la définition de la charte graphique des Sorgues (action C2.1)
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues

#### ÉCHEANCIER ET COUTS ESTIMATIF (Euros Hors Taxes)

■ Mise en place de panneaux (base de 80 panneaux – 40 ouvrages)	2004	30 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>30 500 €</b>

#### PLAN DE FINANCEMENT

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Mise en place 80 panneaux	30 500 €	2004-2005	0%	30%	0%	15%	55%
<b>TOTAL</b>	<b>30 500 €</b>						

**SYNTHESE DES OPERATIONS PREVUES**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Mise en place panneaux		<b>15 000 €</b>	<b>15 500 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>15 000 €</b>	<b>15 500 €</b>		

## VOLET C

Coordination, communication et suivi  
du Contrat de Rivière

## Synthèse des actions du volet C

Le Syndicat Mixte du bassin des Sorgues est opérateur/maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations du volet C

Thème et code actions	Intitulé action	Année de mise en œuvre	Montant en Euros Hors Taxes
C.1 Fonctionnement structure de gestion, animation et concertation			
C.1.1	Frais de fonctionnement Syndicat Mixte	2003-2007	693 000 €
Sous Total Volet C1			693 000 €

C.2 Information, communication et sensibilisation du Contrat de rivière			
C.2.1	Charte graphique SORGUES	2003 (en cours)	pm
C.2.2	Journal, site internet	2003-2007	21 000 €
C.2.3	Animation milieu scolaire	2003-2008	51 000 €
C.2.4	Journées des SORGUES	2003, 2005 et 2007	69 000 €
C.2.5	Guide d'entretien à l'adresse des riverains	2005	15 000 €
C.2.6	Etude de la propriété des ouvrages hydrauliques et des droits d'eau	2004	9 100 €
Sous Total Volet C2			165 100 €

C.3 Suivi et bilans du Contrat de Rivière			
C.3.1	Tableau de bord et bilans annuels	2003 à 2006	37 980 €
C.3.2	Bilan final	2007	15 000 €
Sous Total Volet C3			52 980 €

MONTANT TOTAL VOLET C (Euros Hors Taxes)			911 080 €
--	--	--	-----------

Volet C1.

FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION

VOLET C	COORDINATION, COMMUNICATION ET SUIVI
---------	--------------------------------------

Thème	C1	FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION
Opération	<b>C1.1</b>	<b>Frais de fonctionnement du Syndicat Mixte</b>
		<b>2003-2007</b>

<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	Les charges inhérentes au fonctionnement du Syndicat Mixte sont : - les coûts salariaux : 1 chargé de mission, 1 technicien et secrétariat - les charges de gestion courantes (locaux, fournitures, déplacements, reprographie, maintenance matériel, énergie...), comprenant entre autres les frais spécifiques relatifs au suivi spécifiques des sites pilotes de régénération de la végétation
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues

## ÉCHEANCIER ET COÛTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)

■ Coûts salariaux	2003-2007	495 000 €
■ Charges de gestion courante	2003-2007	198 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>693 000 €</b>

## PLAN DE FINANCEMENT

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Coûts salariaux	495 000 €	2003/ 2007	40%	0%	0%	0%	60%
Charges	198 000 €						
<b>TOTAL</b>	<b>693 000 €</b>						

## SYNTHESE DES MONTANTS

	2003	2004	2005	2006	2007
■ Coûts salariaux	95 000 €	97 000 €	99 000 €	101 000 €	103 000 €
■ Charges de gestion courante	37 600 €	38 600 €	39 600 €	40 600 €	41 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>132 600 €</b>	<b>135 600 €</b>	<b>138 600 €</b>	<b>141 600 €</b>	<b>144 600 €</b>



Volet C2.

INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION  
DU CONTRAT DE RIVIERE

VOLET C	COORDINATION, COMMUNICATION ET SUIVI
---------	--------------------------------------

Thème	C2	INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AU CONTRAT DE RIVIERE
Opération	<b>C2.1</b>	<b>Création d'une charte graphique</b>
Objectif		<b>Renforcer l'identité territoriale autour des Sorgues (ressource, milieu et patrimoine)</b>
		<b>2003 EN COURS</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Le patrimoine lié au réseau des Sorgues, tant écologique que culturel (bâti et histoire), est important et marque fortement le paysage. Il est toutefois mal connu par la plupart des riverains et <i>a fortiori</i> des touristes.</p> <p>Il est donc opportun de mettre en place, dans les espaces relativement fréquentés, une signalétique autour de ce patrimoine. Cette action suppose la conception d'une charte graphique forte et communes à tout le bassin.</p> <p>Cette identité contribuera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à une meilleure perception et compréhension de ce patrimoine ;</li> <li>- au renforcement d'une identité territoriale autour d'une seule et même ressource.</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>Cette charte graphique pourra être déclinée à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- signalisation du patrimoine bâti, y compris dans le « petit patrimoine » dans le cadre d'actions d'initiative communale, privées ou d'aménagement piloté par les syndicats ;</li> <li>- signalisation des noms de cours d'eau au niveau de leur franchissement (action B4.4) ;</li> <li>- supports de communication pour les opérations liées à ce patrimoine existantes (festival de la Sorgue, opération « chevaliers de l'onde », plaquette navigation...) ou à créer ;</li> <li>- logo et support de communication des différents syndicats du bassin, du Contrat de Rivière...</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues

#### ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS ANNUELS (Euros Hors Taxes)

■ Charte graphique - conception	2003	pm
<b>TOTAL ANNUEL</b>		<b>pm</b>

VOLET C	COORDINATION, COMMUNICATION ET SUIVI
---------	--------------------------------------

Thème	C2	INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AU CONTRAT DE RIVIERE
Opération	<b>C2.2</b>	<b>Création d'outils d'information et de sensibilisation du public, et diffusion</b>
Objectif		<b>Familiariser et sensibiliser le public à la préservation des milieux et des paysages associés aux Sorgues</b> <b>Communiquer sur les actions engagées dans le cadre du Contrat de Rivière</b>
		<b>2003-2007</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>La nécessité de préserver notre environnement est aujourd'hui reconnue de tous : élus, administrations, associations, publics, usagers.</p> <p>Mais, s'il fait unanimité, sa perception recouvre des réalités diverses.</p> <p>Si les grands sites font l'objet d'une reconnaissance générale, l'environnement de proximité, notre paysage quotidien, est en revanche souvent méconnu en tant qu'espace naturel de qualité et donc négligé, voire agressé.</p> <p>Le Contrat de Rivière est l'occasion, à travers la diversité des actions engagées recoupant l'ensemble des thèmes de la gestion des milieux aquatiques, de faire prendre conscience au public de la qualité et de la nécessité de préservation du patrimoine naturel et humain que représentent les Sorgues.</p> <p>De même, si nous voulons que les actions engagées par le Syndicat Mixte du bassin des Sorgues et ses partenaires en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux et de la restauration des cours d'eau soient reconnues, alors nous devons faire connaître les richesses et la fragilité de cet espace quotidien qu'est le réseau des Sorgues.</p>
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>Plusieurs actions de communication et de sensibilisation seront engagées tout au long du Contrat de Rivière.</p> <p>Elles consisteront, d'une part, à informer le public sur les objectifs et le déroulement du Contrat de Rivière et , d'autre part, à sensibiliser le public sur la qualité et la gestion des milieux aquatiques.</p> <p>Plusieurs supports de communication seront créer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>un journal d'information</b>, à destination des collectivités et des institutionnels du bassin (4 numéros par an tirés à 100 exemplaires).</li> <li>- <b>un site Internet</b>, présentant le réseau des Sorgues, ses particularités, ainsi que l'avancement du Contrat de Rivière (illustrations et explication des différentes réalisations), les résultats du suivi de la qualité des eaux et les avancées en terme d'amélioration de la qualité des eaux...</li> </ul>

	<p>On note, que sont prévus, en marge de ces supports d'information et de communication destinés à un large public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un guide d'entretien destiné plus particulièrement au riverains (action C2.5)</li> <li>- un programme pédagogique d'animation et de découverte des Sorgues à l'adresse du jeune public (en milieu scolaire –action C2.3)</li> <li>- des « journées » des Sorgues, tous les 2 ans, prenant la forme de conférences-débat, à destination d'un large public et/ou d'acteurs impliqués dans la gestion des milieux aquatiques (élus, techniciens – action C.2.4).</li> </ul> <p>Ces supports (maquette journal, site Internet) pourront être conçus avec l'appui d'un bureau spécialisé dans la communication. Par la suite, ils seront réalisés et mis à jour par le Syndicat Mixte.</p>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Journal (2 000 € annuel)	2003-2007	10 000 €
■ Conception site Internet	2004-2005	11 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>21 000 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Supports de communication (journal et site Internet)	21 000 €	2003/2007	40%	10%	10%	20%	20%
<b>TOTAL 5 ANS</b>	21 000 €						

**SYNTHESE DES OPERATIONS PREVUES**

	2003	2004	2005	2006	2007
Journal	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Site Internet	6 000 €	5 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>8 500 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>

VOLET C	COORDINATION, COMMUNICATION ET SUIVI
---------	--------------------------------------

Thème	C2	INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AU CONTRAT DE RIVIERE
Opération	<b>C2.3</b>	<b>Programme pédagogique d'animation et de découverte des Sorgues</b>
Objectif		<b>Familiariser et sensibiliser le jeune public à la préservation des milieux et des paysages associés aux Sorgues</b>

**2003-2007**

<b>CONTEXTE</b>	<p>Le jeune public, acteurs et décideurs de demain, est sensible et attentif à leur environnement immédiat, ainsi qu'aux enjeux environnementaux.</p> <p>En ce sens, le Syndicat Mixte du bassin des Sorgues veut développer la découverte du réseau des Sorgues à travers un programme pédagogique, notamment en collaboration avec l'office central de coopération à l'école de Vaucluse, afin que les enfants et pré-adolescents (CE2, CM1 et CM2) connaissent et respectent les paysages et les milieux associés aux Sorgues.</p> <p>Il s'agit de leur donner une culture de l'eau en leur permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se familiariser avec l'espace rivière ;</li> <li>- appréhender la diversité géographique et humaine, ainsi que la qualité des milieux et des paysages ;</li> <li>- s'approprier cet espace ;</li> <li>- prendre conscience non seulement de leur rôle en tant qu'acteurs du bassin versant mais aussi de leur capacité d'agir à leur niveau,</li> </ul> <p>Afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les inciter à protéger et respecter cet espace ;</li> <li>- susciter la réflexion et l'action nécessaires à sa réhabilitation et à sa protection</li> <li>- justifier, faire connaître et encourager les actions entreprises en faveur de la protection et de la restauration des cours d'eau.</li> </ul>
-----------------	---

<p><b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b></p>	<p>Lors de la conception de ce programme, différentes stratégies éducatives pouvaient être retenues.</p> <p>Mais étant donné le peu de moyens humains que peut y consacrer le Syndicat Mixte, le choix s'est porté sur une continuité de quatre interventions par an, avec trois classes plutôt que sur des interventions ponctuelles auprès d'un plus grand nombre de classes.</p> <p>L'objectif fixé est donc la réalisation de quatre interventions annuelles avec trois classes, soit douze interventions (d'une demi- journée classe et/ou terrain) par an concernant des classes du CE2 au CM2.</p> <p>Six sujets pédagogiques (liste non exhaustive) seront proposés et développés dans un premier temps selon une approche généraliste puis, dans un deuxième temps, selon une approche spécifique aux Sorgues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le fonctionnement d'un cours d'eau ;</li> <li>- histoire et usages de la Sorgue ;</li> <li>- la ripisylve ;</li> <li>- la qualité des eaux ;</li> <li>- la qualité du milieu aquatique ;</li> <li>- aménagements, travaux et impacts des activités humaines.</li> </ul> <p>Ce programme d'intervention se déroulant sur une année scolaire, il sera reconduit chaque année.</p>
<p><b>CONDITIONS DE REALISATION</b></p>	
<p><b>MAITRE D'OUVRAGE</b></p>	<p>■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues</p>

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS ANNUELS (Euros Hors Taxes)**

■ Intervenant extérieur	2003-2007	3 200 €
■ Matériel pédagogique – conception + fourniture (interne et sous-traitance)		4 000 €
■ Formation continue de l'intervenant		2 000 €
■ Frais de reproduction		1 000 €
<b>TOTAL ANNUEL</b>		<b>10 200 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Interventions milieu scolaire	10 700 € annuels	2003/2007	40%	15%	10%	15%	20%
<b>TOTAL 5 ANS</b>	<b>51 000 €</b>						

**SYNTHESE DES OPERATIONS PREVUES**

	2003	2004	2005	2006	2007
12 interventions milieu scolaire et préparation	10 700 €	10 700 €	10 700 €	10 700 €	10 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 700 €</b>	<b>10 700 €</b>	<b>10 700 €</b>	<b>10 700 €</b>	<b>10 700 €</b>

<b>VOLET C</b>	<b>COORDINATION, COMMUNICATION ET SUIVI</b>
----------------	---

<b>Thème</b>	C2	INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AU CONTRAT DE RIVIERE
<b>Opération</b>	<b>C2.4</b>	<b>Journées des Sorgues</b>
<b>Objectif</b>		<b>Sensibiliser le public et le personnel technique des collectivités à la préservation des milieux et des paysages associés aux Sorgues</b>
		<b>2003,2005 et 2007</b>

<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>Les journées Sorgues se voudront être un lieu d'information (politiques de gestion, actions entreprises, objectifs de gestion...) et d'échanges s'adressant aux collectivités locales et à un public plus large.</p> <p>Les 3 journées Sorgues prévue en 2003 seront l'occasion de faire le point de l'avancement du Contrat de Rivière, d'apporter des informations d'ordre technique sur divers thèmes abordés au cours des journées.</p> <p>L'opération comprend la préparation des Journées, la publicité préalable et la tenue des Journées elles-mêmes (matériel, documents, animation...).</p>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues

**ECHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS ANNUELS (Euros Hors Taxes)**

■ Organisation journées des Sorgues (23 000 € par journée)	<b>2003, 2005 et 2007</b>	<b>69 000 €</b>
<b>TOTAL ANNUEL</b>		<b>69 000€</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Journées des Sorgues	23 000 € par journée	2003, 2005 et 2007	40 %	10 %	15 %	15 %	20 %
<b>TOTAL 3 JOURNEES</b>	<b>69 000 €</b>						



## SYNTHESE DES OPERATIONS PREVUES

	2003	2004	2005	2006	2007
Journées des Sorgues	23 000 €		23 000 €		23 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 000 €</b>		<b>23 000 €</b>		<b>23 000 €</b>

VOLET C	COORDINATION, COMMUNICATION ET SUIVI
---------	--------------------------------------

Thème	C2 ANIMATION, CONCERTATION ET COMMUNICATION DU CONTRAT DE RIVIERE
Opération	<b>C2.5 Réalisation d'un guide d'entretien à destination des riverains</b>
Objectif	<b>Informers les riverains sur leurs obligations, le rôle de la rivière et les interventions de la collectivité</b>
	<b>2005</b>

<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>Un guide d'information et d'entretien à l'usage des riverains sera conçu.</p> <p>Il indiquera les rôles et fonctions assurés par la rivière et les milieux qui lui sont associés, rappellera les obligations des riverains et le cadre d'intervention de la collectivité, explicitera les actions prévues : restauration, entretien,...</p> <p>Enfin, il comportera un volet des « bonnes pratiques du riverain ».</p> <p>Ce guide sera diffusé par l'intermédiaire des communes et des autres collectivités impliquées dans la gestion des milieux aquatiques de la plaine des Sorgues</p>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues

### ÉCHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)

#### PLAN DE FINANCEMENT

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Conception et édition du guide riverain	<b>15 000 €</b>	<b>2005</b>	40 %	10 %	10 %	20 %	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>						

#### SYNTHESE DES OPERATIONS PREVUS

	2003	2004	2005	2006	2007
Conception et édition du guide riverain			15 000 €		
<b>TOTAL</b>			<b>15 000 €</b>		

VOLET C	COORDINATION, COMMUNICATION ET SUIVI
---------	--------------------------------------

Thème	C2 ANIMATION, CONCERTATION ET COMMUNICATION DU CONTRAT DE RIVIERE
Opération	<b>C2.6 Etude de la propriété des ouvrages hydrauliques et des droits d'eau</b>
Objectif	<b>Mieux connaître les droits à l'origine de la répartition des eaux des eaux</b> <b>Disposer des éléments pour mieux statuer sur la répartition des eaux</b>
	<b>2004</b>

<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	Le nombre important d'ouvrages et la méconnaissance des droits d'eau rendent délicates, voire impossibles, les interventions sur les ouvrages et les éventuelles modifications de la répartition des débits.  Une étude de la propriété des ouvrages et d'inventaire historique des droits d'eau associés est souhaitable pour faciliter, à l'avenir, ce type d'interventions.
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	Rémunération d'un étudiant pour une année et frais de fonctionnement divers (achat d'ouvrages...)
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues

**ÉCHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Etude historique	<b>9 100 €</b>	<b>2004</b>	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 100 €</b>						

**SYNTHESE DES OPERATIONS PREVUS**

	2003	2004	2005	2006	2007
Etude historique		9 100 €			
<b>TOTAL</b>		<b>9 100 €</b>			

Volet C3

SUIVI ET BILANS DU CONTRAT DE RIVIERE

VOLET C	COORDINATION, COMMUNICATION ET SUIVI
Thème	C3 SUIVI ET BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE
Opération	<b>C3.1 Tableau de bord et bilans annuels du Contrat de Rivière</b>
<b>2003 A 2006</b>	
DESCRIPTION DES OPERATIONS	<p>La mise en œuvre des opérations prévues au Contrat de Rivière est réalisée sur 5 ans de 2003 à 2007. Dans cette période, chaque opérateur dispose de la maîtrise technique et financière des opérations dont il est maître d'ouvrage.</p> <p>La mise en œuvre du contrat de rivière devra faire l'objet d'un suivi établi sur la base d'un <b>tableau de bord</b>.</p> <p>■ <b>L'évaluation</b> se fera sur la base d'indicateurs renseignés par le biais de certains outils ou suivis spécifiques, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le suivi de la qualité des eaux (action A3.1) ;</li> <li>▪ l'évaluation de la régénération de la végétation sur les sites pilotes (action B3.5);</li> <li>▪ suivi des résultats génétique de la truite fario (action B3.3) ;</li> <li>▪ ...</li> </ul> <p>■ Par ailleurs, ce tableau de bord permettra de suivre <b>l'avancement du programme</b> d'actions engagé. Ce bilan technique et financier portera entre autre sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les actions terminées au cours de l'année écoulée ;</li> <li>▪ l'état d'avancement des actions engagées dans l'année ;</li> <li>▪ le succès des opérations engagées, la définition de compléments éventuels ;</li> <li>▪ les actions prévues pour l'année suivante, la redéfinition d'actions éventuellement...</li> </ul> <p>Ce bilan devra être présenter chaque année au Comité de Rivière qui assure le suivi et la mise en œuvre du programme d'actions.</p> <p>Un bilan intermédiaire devra être réalisé en cours de Contrat afin d'évaluer la nécessité de réviser et de compléter le programme d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à la suite des études qui auront été réalisées au cours des trois premières années et des travaux qui y sont préconisés (schémas directeurs d'assainissement, schémas pluviaux, étude des débits minimums...);</li> <li>▪ après évaluation de l'efficacité des actions engagées.</li> </ul> <p>Un programme d'actions complémentaires pourra être établi et inscrit au Contrat de Rivière.</p>

<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	La tableau de bord pourra être établi sur la base des travaux actuels pilotés par le Réseau des Gestionnaires des Milieux Aquatiques
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues

**ÉCHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Adaptation du tableau de bord de l'ARPE aux Sorgues	<b>2003</b>	<b>7 500 €</b>
■ Bilan annuel	<b>2003 à 2006</b>	<b>7 620 € annuel</b>
<b>TOTAL</b>		<b>37 980 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Tableau de bord	7 500 €	2003	20%	20%	0%	40%	20%
Bilan annuel	7 620 € annuel	2003/ 2006	20%	20%	0%	40%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>37 980 €</b>						

**SYNTHESE DES OPERATIONS PREVUS**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Tableau de bord	<b>7 500 €</b>				
Bilan annuel	<b>7 620 €</b>	<b>7 620 €</b>	<b>7 620 €</b>	<b>7 620 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>15 120 €</b>	<b>7 620 €</b>	<b>7 620 €</b>	<b>7 620 €</b>	

<b>VOLET C</b>	<b>COORDINATION, COMMUNICATION ET SUIVI</b>
----------------	---

Thème	<b>C3</b> SUIVI ET BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE
-------	--

Opération	<b>C3.2 Bilan final du Contrat de Rivière</b>
-----------	---

<b>2007</b>
-------------

<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	<p>La mise en œuvre des opérations prévues au Contrat de Rivière est réalisée sur 5 ans de 2003 à 2007.</p> <p>Le bilan final permettra d'évaluer la situation suite aux actions engagées et aux mesures adoptées pendant la durée du Contrat de rivière.</p> <p>Le bilan complet du Contrat de Rivière sera réalisé en terme technique, financier, patrimonial (milieu et usages).</p> <p>Il se référera à l'état des milieux diagnostiqués préalablement au Contrat de Rivière, aux objectifs fixés, aux suivis scientifiques (qualité des eaux...), aux bilans annuels et au programme d'actions défini.</p> <p>L'opportunité d'engager un second Contrat de Rivière sera évaluée.</p>
<b>CONDITIONS DE REALISATION</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	■ Syndicat Mixte du bassin des Sorgues

**ÉCHEANCIER ET COUTS ESTIMATIFS (Euros Hors Taxes)**

■ Bilan final	<b>2007</b>	<b>15 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 000 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Années	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	Etat	Maître Ouvrage
Bilan final	15 000 €	2005	20%	20%	0%	40%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>						

**SYNTHESE DES OPERATIONS PREVUS**

	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Bilan final</b>					<b>15 000 €</b>
<b>TOTAL</b>					<b>15 000 €</b>